

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1032

7 avril 2016

SOMMAIRE

9 West Finance S.à r.l.	49536	Gestion pour Décharges et Carrières S.à r.l.	49535
Bridge Advisory	49522	Globasia Invest S.A.	49531
BTC Investments 2014 S.à.r.l.	49521	GMAT S.A.	49529
BYOB	49520	GP Global s.à r.l.	49529
CALI Europe	49521	Grohe Group S.à r.l.	49515
Catena Investments S.à r.l.	49521	Gy Invest	49530
CCP III Holdings Luxco S.à.r.l.	49525	Hazel S.A.	49530
CEM-Vivant S.à r.l.	49525	HC Finance III S.à r.l.	49515
Centre Hospitalier Emile Mayrisch	49526	Interalu Luxembourg S.A.	49534
Centrum NS Luxembourg Sàrl	49527	Lima Hodco (Luxembourg) S.à r.l.	49518
Charger Lux HoldCo II (Offshore) S.à r.l. ...	49521	Pearl Holding S.A., - SPF	49518
Charger Lux HoldCo II (Onshore) S.à r.l. ...	49521	PHM Holdco 19 S.à r.l.	49490
Engie Treasury Management	49533	Singleton	49525
Fabienne Belnou Développement S.à r.l.	49514	Singleton	49523
GBL Energy S.à r.l.	49536	Sub Para Mies S.à.r.l.	49525
GBL Verwaltung S.A.	49536	Walam S.A.	49536
GDF SUEZ Treasury Management	49533		

PHM Holdco 19 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 139.638,97.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 171.719.

In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of December,
before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEAR:

(1) Pamplona Capital Partners III LP, a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at C/O Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Ltd, 94 Solaris Avenue, P.O. Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands, and registered with the Registrar of exempted limited partnerships under registration number QH-49170, acting through its general partner Pamplona Equity Advisors III Ltd, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at C/O Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Ltd, 94 Solaris Avenue, P.O. Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands, and registered with the Registrar of Companies under registration number QH-257538 (Pamplona),

represented by Allen & Overy, société en commandite simple, registered on list V of the Luxembourg bar, itself represented by Alix van der Wielen, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

(2) Mr Peter Hindley, a British citizen, with professional address at Braye House, Uvedale Road, Oxted, Surrey, RH8 OEN, United Kingdom,

represented by Allen & Overy, société en commandite simple, registered on list V of the Luxembourg bar, itself represented by Alix van der Wielen, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

(3) Mrs Laure Hauseux, a French citizen, with professional address at 4, villa Schutz et Daumain, 92270 Bois-Colombe, France,

represented by Allen & Overy, société en commandite simple, registered on list V of the Luxembourg bar, itself represented by Alix van der Wielen, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

(4) 2477618 Ontario Limited, a corporation incorporated under the laws of the Province of Ontario, having its registered office at 5650 Yonge Street Toronto, Ontario M2M 4H5, Canada, under registration number 002477618 (the Investor),

represented by Maÿ N'Diaye, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The powers of attorney, having been signed *ne varietur* by the proxyholders and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for registration purposes.

The parties listed at (1), (2), (3) and (4) (the Shareholders) represented as stated above, request the undersigned notary to record the following:

I. The Shareholders hold all of the shares of PHM Holdco 19 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 171.719 (the Company). The Company was incorporated on 21 September 2012 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary public residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Luxembourg official gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) (the Official Gazette), number 2620 of 23 October 2012. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jacques Kessler, notary public residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, dated 25 September 2015 and not yet published in the Official Gazette.

II. The Shareholders wish to pass resolutions on the following items:

1. Suppression of the nominal value of the shares of the Company

2. Reduction of the share capital of the Company by an amount of eleven million four hundred fifteen thousand one hundred twenty euros and eighty-six cents (EUR 11,415,120.86) to bring it from its current amount of eleven million five hundred thirty thousand four hundred twenty-five euros and eleven cents (EUR 11,530,425.11) to an amount of one hundred fifteen thousand three hundred four euros and twenty-five cents (EUR 115,304.25) without cancellation of shares and without any repayment to the Shareholders, the amount of the share capital reduction being allocated to a distributable reserve of the Company (account 1383 "autres réserves disponibles" as mentioned in the "Règlement grand-ducal du 10 juin 2009 déterminant la teneur et la présentation d'un plan comptable normalisé");

3. Creation of two new series of shares (the Series 1 Shares and the Series 2 Shares) and re-classification of the existing ordinary shares, class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares

and class H shares, without nominal value, into such series so that (I) Series 1 Shares are divided into ordinary class 1 shares, (ii) class 1A shares, (iii) class 1B shares, (iv) class 1C shares, (v) class 1D shares, (vi) class 1E shares, (vii) class 1F shares, (viii) class 1G shares and (ix) class 1H shares, without nominal value, and (II) Series 2 Shares are divided into ordinary class 2 shares, (ii) class 2A shares, (iii) class 2B shares, (iv) class 2C shares, (v) class 2D shares, (vi) class 2E shares, (vii) class 2F shares, (viii) class 2G shares and (ix) class 2H shares, without nominal value;

4. Approval of PHM Topco 6 S.à r.l. as new shareholder of the Company and subsequent creation of a new series of shares (the Series 3 Shares) divided into (i) twenty-four million ninety-seven thousand one hundred one (24,097,101) ordinary class 3 shares, (ii) twenty-four million ninety-seven thousand one hundred one (24,097,101) class 3A shares, (iii) twenty-four million ninety-seven thousand one hundred one] (24,097,101) class 3B shares, (iv) twenty-four million ninety-seven thousand one hundred one (24,097,101) class 3C shares, (v) twenty-four million ninety-seven thousand one hundred one (24,097,101) class 3D shares, (vi) twenty-four million ninety-seven thousand one hundred one (24,097,101) class 3E shares, (vii) twenty-four million ninety-seven thousand one hundred one (24,097,101) class 3F shares, (viii) twenty-four million ninety-seven thousand one hundred one (24,097,101) class 3G shares and (ix) twenty-four million ninety-seven thousand one hundred two (24,097,102) class 3H shares, without nominal value, and increase of the share capital of the Company by an amount of twenty-one thousand six hundred eighty-seven euros and forty cents (EUR 21,687.40) by way of creation and issuance of the Series 3 Shares, for a total subscription price of twenty-one thousand six hundred eighty-seven euros and forty cents (EUR 21,687.40) to be subscribed by PHM Topco 6 S.à r.l. by a contribution in cash and which shall be entirely allocated to the share capital account of the Company;

5. Increase of the share capital of the Company by an amount of two thousand six hundred forty-seven euros and thirty-two cents (EUR 2,647.32) by way of creation and issuance of new Series 2 Shares classified as follows: (i) two million nine hundred forty-one thousand four hundred fifty-nine (2,941,459) ordinary class 2 shares, (ii) two million nine hundred forty-one thousand four hundred fifty-nine (2,941,459) class 2A shares, (iii) two million nine hundred forty-one thousand four hundred fifty-nine (2,941,459) class 2B shares, (iv) two million nine hundred forty-one thousand four hundred fifty-nine (2,941,459) class 2C shares, (v) two million nine hundred forty-one thousand four hundred fifty-nine (2,941,459) class 2D shares, (vi) two million nine hundred forty-one thousand four hundred fifty-nine (2,941,459) class 2E shares, (vii) two million nine hundred forty-one thousand four hundred fifty-nine (2,941,459) class 2F shares, (viii) two million nine hundred forty-one thousand four hundred fifty-nine (2,941,459) class 2G shares and (ix) two million nine hundred forty-one thousand four hundred fifty-nine (2,941,459) class 2H shares of the Company, without nominal value, for a total subscription price of nine million three hundred ninety-four thousand seven hundred sixty-four euros and forty-two cents (EUR 9,394,764.42) to be subscribed by the Investor by a contribution in cash and of which an amount of two thousand six hundred forty-seven euros and thirty-two cents (EUR 2,647.32) shall be allocated to the share capital account of the Company and an amount of nine million three hundred ninety-two thousand one hundred seventeen euros and ten cents (EUR 9,392,117.10) shall be allocated to the share premium account of the Company;

6. Subsequent amendment and restatement of the articles of association of the Company; and

7. Miscellaneous.

III. The Shareholders hereby take the following resolutions unanimously:

First resolution

The Shareholders resolve to cancel the nominal value of the Shares (as defined in article 6.1.1 of the current articles of association of the Company) so that the share capital of the Company of eleven million five hundred thirty thousand four hundred twenty-five euros and eleven cents (EUR 11,530,425.11) is represented by one billion one hundred fifty-three million forty-two thousand five hundred eleven (1,153,042,511) Shares, without nominal value, divided into:

(i) one hundred twenty-seven million nine hundred twenty-six thousand nine hundred forty-six (127,926,946) ordinary shares of the Company;

(ii) one hundred twenty-seven million nine hundred twenty-six thousand nine hundred forty-six (127,926,946) class A shares of the Company;

(iii) one hundred twenty-seven million nine hundred twenty-six thousand nine hundred forty-six (127,926,946) class B shares of the Company;

(iv) one hundred twenty-seven million nine hundred twenty-six thousand nine hundred forty-six (127,926,946) class C shares of the Company;

(v) one hundred twenty-seven million nine hundred twenty-six thousand nine hundred forty-six (127,926,946) class D shares of the Company;

(vi) one hundred twenty-seven million nine hundred twenty-six thousand nine hundred forty-six (127,926,946) class E shares of the Company;

(vii) one hundred twenty-seven million nine hundred twenty-six thousand nine hundred forty-five (127,926,945) class F shares of the Company;

(viii) one hundred twenty-seven million nine hundred twenty-six thousand nine hundred forty-five (127,926,945) class G shares of the Company;

(ix) one hundred twenty-seven million nine hundred twenty-six thousand nine hundred forty-five (127,926,945) class H shares of the Company; and

(x) one million seven hundred thousand (1,700,000) tracking shares of the Company;
with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company.

Second resolution

The Shareholders resolve to reduce the share capital of the Company by an amount of eleven million four hundred fifteen thousand one hundred twenty euros and eighty-six cents (EUR 11,415,120.86) to bring it from its current amount of eleven million five hundred thirty thousand four hundred twenty-five euros and eleven cents (EUR 11,530,425.11) to an amount of one hundred fifteen thousand three hundred four euros and twenty-five cents (EUR 115,304.25) without cancellation of shares and without any repayment to the Shareholders.

The Shareholders resolve to allocate the amount of the share capital reduction to a distributable reserve of the Company a distributable reserve of the Company (account 1383 “autres réserves disponibles” as mentioned in the “Règlement grand-ducal du 10 juin 2009 déterminant la teneur et la présentation d’un plan comptable normalisé”).

Third resolution

The Shareholders resolve to create the Series 1 Shares and the Series 2 Shares, having the rights and obligations as set out in the restated Articles provided in the fifth resolution of the present deed, and to re-classify the existing ordinary shares, class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares and class H shares so that (A) Series 1 Shares are divided into ordinary class 1 shares, (ii) class 1A shares, (iii) class 1B shares, (iv) class 1C shares, (v) class 1D shares, (vi) class 1E shares, (vii) class 1F shares, (viii) class 1G shares and (ix) class 1H shares, without nominal value, and (B) Series 2 Shares are divided into ordinary class 2 shares, (ii) class 2A shares, (iii) class 2B shares, (iv) class 2C shares, (v) class 2D shares, (vi) class 2E shares, (vii) class 2F shares, (viii) class 2G shares and (ix) class 2H shares, without nominal value, as follows:

(i) the eighty-nine million four hundred ninety-two thousand one hundred ninety-six (89,492,196) ordinary shares held by Pamplona shall be converted into eighty-four million three hundred thirty-five thousand one hundred ninety-three (84,335,193) class 1 ordinary shares, five million one hundred fifty-seven thousand two (5,157,002) class 2 ordinary shares and one (1) class 2H share;

(ii) the thirty-eight million four hundred thirty-four thousand seven hundred fifty (38,434,750) ordinary shares held by the Investor shall be converted into thirty-eight million four hundred thirty-four thousand seven hundred forty-nine (38,434,749) class 2 ordinary shares and one (1) class 2H share;

(iii) the eighty-nine million four hundred ninety-two thousand one hundred ninety-six (89,492,196) class A shares held by Pamplona shall be converted into eighty-four million three hundred thirty-five thousand one hundred ninety-three (84,335,193) class 1A shares, five million one hundred fifty-seven thousand two (5,157,002) class 2A shares and one (1) class 2H share;

(iv) the thirty-eight million four hundred thirty-four thousand seven hundred fifty (38,434,750) class A shares held by the Investor shall be converted into thirty-eight million four hundred thirty-four thousand seven hundred fifty (38,434,750) class 2A shares;

(v) the eighty-nine million four hundred ninety-two thousand one hundred ninety-six (89,492,196) class B shares held by Pamplona shall be converted into eighty-four million three hundred thirty-five thousand one hundred ninety-three (84,335,193) class 1B shares, five million one hundred fifty-seven thousand two (5,157,002) class 2B shares and one (1) class 2H share;

(vi) the thirty-eight million four hundred thirty-four thousand seven hundred fifty (38,434,750) class B shares held by the Investor shall be converted into thirty-eight million four hundred thirty-four thousand seven hundred fifty (38,434,750) class 2B shares;

(vii) the eighty-nine million four hundred ninety-two thousand one hundred ninety-six (89,492,196) class C shares held by Pamplona shall be converted into eighty-four million three hundred thirty-five thousand one hundred ninety-three (84,335,193) class 1C shares, five million one hundred fifty-seven thousand two (5,157,002) class 2C shares and one (1) class 2H share;

(viii) the thirty-eight million four hundred thirty-four thousand seven hundred fifty (38,434,750) class C shares held by the Investor shall be converted into thirty-eight million four hundred thirty-four thousand seven hundred fifty (38,434,750) class 2C shares;

(ix) the eighty-nine million four hundred ninety-two thousand one hundred ninety-six (89,492,196) class D shares held by Pamplona shall be converted into eighty-four million three hundred thirty-five thousand one hundred ninety-three (84,335,193) class 1D shares, five million one hundred fifty-seven thousand two (5,157,002) class 2D shares and one (1) class 2H share;

(x) the thirty-eight million four hundred thirty-four thousand seven hundred fifty (38,434,750) class D shares held by the Investor shall be converted into thirty-eight million four hundred thirty-four thousand seven hundred fifty (38,434,750) class 2D shares;

(xi) the eighty-nine million four hundred ninety-two thousand one hundred ninety-six (89,492,196) class E shares held by Pamplona shall be converted into eighty-four million three hundred thirty-five thousand one hundred ninety-three (84,335,193) class 1E shares, five million one hundred fifty-seven thousand two (5,157,002) class 2E shares and one (1) class 2H share;

(xii) the thirty-eight million four hundred thirty-four thousand seven hundred fifty (38,434,750) class E shares held by the Investor shall be converted into thirty-eight million four hundred thirty-four thousand seven hundred fifty (38,434,750) class 2E shares;

(xiii) the eighty-nine million four hundred ninety-two thousand one hundred ninety-five (89,492,195) class F shares held by Pamplona shall be converted into eighty-four million three hundred thirty-five thousand one hundred ninety-three (84,335,193) class 1F shares and five million one hundred fifty-seven thousand two (5,157,002) class 2F shares;

(xiv) the thirty-eight million four hundred thirty-four thousand seven hundred fifty (38,434,750) class F shares held by the Investor shall be converted into thirty-eight million four hundred thirty-four thousand seven hundred fifty (38,434,750) class 2F shares;

(xv) the eighty-nine million four hundred ninety-two thousand one hundred ninety-five (89,492,195) class G shares held by Pamplona shall be converted into eighty-four million three hundred thirty-five thousand one hundred ninety-three (84,335,193) class 1G shares and five million one hundred fifty-seven thousand two (5,157,002) class 2G shares;

(xvi) the thirty-eight million four hundred thirty-four thousand seven hundred fifty (38,434,750) class G shares held by the Investor shall be converted into thirty-eight million four hundred thirty-four thousand seven hundred fifty (38,434,750) class 2G shares;

(xvii) the eighty-nine million four hundred ninety-two thousand one hundred ninety-five (89,492,195) class H shares held by Pamplona shall be converted into eighty-four million three hundred thirty-five thousand one hundred ninety-three (84,335,198) class 1H shares and five million one hundred fifty-six thousand nine hundred ninety-seven (5,156,997) class 2H shares; and

(xviii) the thirty-eight million four hundred thirty-four thousand seven hundred fifty (38,434,750) class H shares held by the Investor shall be converted into thirty-eight million four hundred thirty-four thousand seven hundred fifty (38,434,750) class 2H shares.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to approve PHM Topco 6 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 198.657 (Topco 6), as new shareholder of the Company.

The Shareholders resolve to create the Series 3 Shares, and to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-one thousand six hundred eighty-seven euros and forty cents (EUR 21,687.40) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of one hundred fifteen thousand three hundred four euros and twenty-five (115,304.25) up to an amount of one hundred thirty-six thousand nine hundred ninety-one euros and sixty-five cents (EUR 136,991.65) by way of creation and issuance of Series 3 Shares divided into:

- (i) twenty-four million ninety-seven thousand one hundred one (24,097,101) class 3 ordinary shares;
 - (ii) twenty-four million ninety-seven thousand one hundred one (24,097,101) class 3A shares;
 - (iii) twenty-four million ninety-seven thousand one hundred one (24,097,101) class 3B shares;
 - (iv) twenty-four million ninety-seven thousand one hundred one (24,097,101) class 3C shares;
 - (v) twenty-four million ninety-seven thousand one hundred one (24,097,101) class 3D shares;
 - (vi) twenty-four million ninety-seven thousand one hundred one (24,097,101) class 3E shares;
 - (vii) twenty-four million ninety-seven thousand one hundred one (24,097,101) class 3F shares;
 - (viii) twenty-four million ninety-seven thousand one hundred one (24,097,101) class 3G shares; and
 - (ix) twenty-four million ninety-seven thousand one hundred two (24,097,102) class 3H shares,
- having the rights and obligations as set out in the restated Articles provided in the fifth resolution of the present deed.

Subscription - Payment

The Shareholders resolve to accept the following subscription:

Topco 6 hereby, duly and validly represented for the purpose hereof by Allen & Overy, société en commandite simple, registered on list V of the Luxembourg bar, itself represented by Alix van der Wielen, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe to the Series 3 Shares, and to fully pay-up such Series 3 Shares by making a contribution in cash to the Company in an aggregate amount of twenty-one thousand six hundred eighty-seven euros and forty cents (EUR 21,687.40), which shall be entirely allocated to the share capital account of the Company.

The proof of the existence of the above contribution has been produced to the Company.

As a consequence of the above, Topco 6, entitled to vote and be represented as stated above, joins the Shareholders for purposes of the following resolutions.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of two thousand six hundred forty-seven euros and thirty-two cents (EUR 2,647.32) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of one hundred thirty-six thousand nine hundred ninety-one euros and sixty-five cents (EUR 136,991.65) up to an amount of one hundred thirty-nine thousand six hundred thirty-eight euros and ninety-seven cents (EUR 139,638.97) by way of creation and issuance of new Series 2 Shares (the New Series 2 Shares) divided into:

- (i) two million nine hundred forty-one thousand four hundred and fifty-nine (2,941,459) class 2 ordinary shares;
- (ii) two million nine hundred forty-one thousand four hundred and fifty-nine (2,941,459) class 2A shares;
- (iii) two million nine hundred forty-one thousand four hundred and fifty-nine (2,941,459) class 2B shares;
- (iv) two million nine hundred forty-one thousand four hundred and fifty-nine (2,941,459) class 2C shares;
- (v) two million nine hundred forty-one thousand four hundred and fifty-nine (2,941,459) class 2D shares;
- (vi) two million nine hundred forty-one thousand four hundred and fifty-nine (2,941,459) class 2E shares;
- (vii) two million nine hundred forty-one thousand four hundred and fifty-nine (2,941,459) class 2F shares;
- (viii) two million nine hundred forty-one thousand four hundred and fifty-nine (2,941,459) class 2G shares; and
- (ix) two million nine hundred forty-one thousand four hundred and fifty-nine (2,941,459) class 2H shares.

Subscription - Payment

The Shareholders resolve to accept the following subscription:

The Investor hereby declares to subscribe to the New Series 2 Shares, and to fully pay-up such New Series 2 Shares by making a contribution in cash to the Company in an aggregate amount of nine million three hundred ninety-four thousand seven hundred sixty-four euros and forty-two cents (EUR 9,394,764.42), which shall be allocated as follows:

- (i) an amount of two thousand six hundred forty-seven euros and thirty-two cents (EUR 2,647.32) shall be allocated to the share capital account of the Company; and
- (ii) an amount of nine million three hundred ninety-two thousand one hundred seventeen euros and ten cents (EUR 9,392,117.10) shall be allocated to the share premium account of the Company.

Sixth resolution

Inter alia as a result of the foregoing, the Shareholders resolve to fully amend and restate the Articles so that they shall henceforth read as follows:

“ **Art. 1.** There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the Company), and in particular the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the articles of association (hereafter the Articles), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The object of the Company is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance as e.g. pledges, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; to borrow funds and issue bonds and other securities to a limited number of subscribers and, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name PHM Holdco 19 S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6.

6.1 Outstanding share capital.

6.1.1 The share capital of the Company is set at one hundred thirty-nine thousand six hundred thirty-eight euros and ninety-seven cents (EUR 139,638.97) represented by one billion three hundred ninety-six million three hundred eighty-nine thousand five hundred fifty-two (1,396,389,552) shares (each a Share and collectively the Shares), without nominal value, divided into:

6.1.1.1 seven hundred fifty-nine million sixteen thousand seven hundred forty-two (759,016,742) series 1 shares (the Series 1 Shares), sub-divided into:

(iii) eighty-four million three hundred thirty-five thousand one hundred ninety-three (84,335,193) ordinary class 1 shares of the Company (the Class 1 Ordinary Shares);

(iv) eighty-four million three hundred thirty-five thousand one hundred ninety-three (84,335,193) class 1A shares of the Company (the Class 1A Shares);

(v) eighty-four million three hundred thirty-five thousand one hundred ninety-three (84,335,193) class 1B shares of the Company (the Class 1B Shares);

(vi) eighty-four million three hundred thirty-five thousand one hundred ninety-three (84,335,193) class 1C shares of the Company (the Class 1C Shares);

(vii) eighty-four million three hundred thirty-five thousand one hundred ninety-three (84,335,193) class 1D shares of the Company (the Class 1D Shares);

(viii) eighty-four million three hundred thirty-five thousand one hundred ninety-three (84,335,193) class 1E shares of the Company (the Class 1E Shares);

(ix) eighty-four million three hundred thirty-five thousand one hundred ninety-three (84,335,193) class 1F shares of the Company (the Class 1F Shares);

(x) eighty-four million three hundred thirty-five thousand one hundred ninety-three (84,335,193) class 1G shares of the Company (the Class 1G Shares); and

(xi) eighty-four million three hundred thirty-five thousand one hundred ninety-eight (84,335,198) class 1H shares of the Company (the Class 1H Shares);

6.1.1.2 four hundred eighteen million seven hundred ninety-eight thousand nine hundred (418,798,900) series 2 shares (the Series 2 Shares), sub-divided into:

(i) forty-six million five hundred thirty-three thousand two hundred ten (46,533,210) ordinary class 2 shares of the Company (the Class 2 Ordinary Shares);

(ii) forty-six million five hundred thirty-three thousand two hundred eleven (46,533,211) class 2A shares of the Company (the Class 2A Shares);

(iii) forty-six million five hundred thirty-three thousand two hundred eleven (46,533,211) class 2B shares of the Company (the Class 2B Shares);

(iv) forty-six million five hundred thirty-three thousand two hundred eleven (46,533,211) class 2C shares of the Company (the Class 2C Shares);

(v) forty-six million five hundred thirty-three thousand two hundred eleven (46,533,211) class 2D shares of the Company (the Class 2D Shares);

(vi) forty-six million five hundred thirty-three thousand two hundred eleven (46,533,211) class 2E shares of the Company (the Class 2E Shares);

(vii) forty-six million five hundred thirty-three thousand two hundred eleven (46,533,211) class 2F shares of the Company (the Class 2F Shares);

(viii) forty-six million five hundred thirty-three thousand two hundred eleven (46,533,211) class 2G shares of the Company (the Class 2G Shares); and

(ix) forty-six million five hundred thirty-three thousand two hundred thirteen (46,533,213) class 2H shares of the Company (the Class 2H Shares);

6.1.1.3 two hundred sixteen million eight hundred seventy-three thousand nine hundred ten (216,873,910) series 3 shares (the Series 3 Shares), sub-divided into:

(i) twenty-four million ninety-seven thousand one hundred one (24,097,101) ordinary class 3 shares of the Company (the Class 3 Ordinary Shares);

(ii) twenty-four million ninety-seven thousand one hundred one (24,097,101) class 3A shares of the Company (the Class 3A Shares);

(iii) twenty-four million ninety-seven thousand one hundred one (24,097,101) class 3B shares of the Company (the Class 3B Shares);

(iv) twenty-four million ninety-seven thousand one hundred one (24,097,101) class 3C shares of the Company (the Class 3C Shares);

(v) twenty-four million ninety-seven thousand one hundred one (24,097,101) class 3D shares of the Company (the Class 3D Shares);

(vi) twenty-four million ninety-seven thousand one hundred one (24,097,101) class 3E shares of the Company (the Class 3E Shares);

(vii) twenty-four million ninety-seven thousand one hundred one (24,097,101) class 3F shares of the Company (the Class 3F Shares);

(viii) twenty-four million ninety-seven thousand one hundred one (24,097,101) class 3G shares of the Company (the Class 3G Shares); and

(ix) twenty-four million ninety-seven thousand one hundred two (24,097,102) class 3H shares of the Company (the Class 3H Shares); and

6.1.1.4 one million seven hundred thousand (1,700,000) tracking shares of the Company (the Tracking Shares).

6.1.2 The Ordinary Shares, the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares and the Class H Shares shall have the same rights and obligations save as otherwise provided in the Articles.

The Ordinary Shares, the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares and the Class H Shares are not bound to any specific investment of the Company.

6.1.3 The Tracking Shares are entitled to returns in respect of investments of the Company in PHM France Topco 19, a société par actions simplifiée incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 31, rue de Cambrai, 75019 Paris, France, and registered with the Paris Trade and Companies Register (Registre du commerce et des sociétés de Paris) under registration number 794 907 600 (Topco), either directly or indirectly through its wholly owned subsidiary, PHM Subco 19 S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 171757, being one of the shareholders of Topco. The Tracking Shares are exclusively entitled to the positive results between (i) the assets (including the balance of all incomes, profits or other receipts paid or due in any other manner) in relation to the Company's direct or indirect interest in fifty-one thousand twenty (51,020) ordinary shares, one hundred thirteen thousand five hundred sixty (113,560) AP1 shares and five thousand four hundred twenty (5,420) AP2 shares issued by Topco (including capital gains, liquidation surplus and dividends distribution), less (ii) the attributable proportion of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company in relation to the management and operation of Topco (including fees, costs, corporate income tax on capital gain and expenses relating to dividend distribution) (the Topco Investment). All such distributions shall be allocated to a special reserve until their distribution to the holder(s) of Tracking Shares.

If the above calculation results in a loss, such loss incurred by the Company in relation to the Topco Investment will be borne by all the shareholders of the Company, pro rata their participation in the Company's share capital. These provisions do not segregate the assets of the Company into compartment enforceable in relation to third parties.

6.2 Redemption of shares

The Company may redeem its own shares within the limits set out in the Law.

Subject to any Shareholders' Arrangement, the shareholders may choose to reduce the share capital of the Company through the repurchase and cancellation of shares (pro rata in each Class of Shares, except the Tracking Shares) or through the repurchase and cancellation of one or more entire Classes of Shares (except the Tracking Shares). In the case of repurchases and cancellations of one or more entire Classes of Shares, such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the following order:

- (i) Class H Shares;
- (ii) Class G Shares;
- (iii) Class F Shares;
- (iv) Class E Shares;
- (v) Class D Shares;
- (vi) Class C Shares;
- (vii) Class B Shares;
- (viii) Class A Shares; and
- (ix) Ordinary Shares.

In the event that the shareholders have resolved to proceed with a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of Shares (whether pro rata in each Class of Shares or one or more entire Class(es) of Shares), the Total Cancellation Amount shall be allocated to the holders of Shares to be repurchased and cancelled as follows:

- (a) an amount equal to the par value of the relevant Series 3 Shares to their holder(s);
- (b) fifty-four point four two per cent (54.42%) of the remainder to the holders of the relevant Series 1 Shares; and
- (c) forty-five point five eight per cent (45.58%) of the remainder to the holders of the relevant Series 2 Shares.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Any distribution, including interim distribution, decided by the general meeting of shareholders or the board of managers, as applicable shall, subject to any Shareholders' Arrangement, be applied as described in article 18 of these Articles.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law. Each shareholder shall ensure that any transfer of Securities (or any interest or right arising there from or relating thereto) shall be made in accordance with the provisions of these Articles and any Shareholders' Arrangement. Any disposal or attempted disposal of any Securities in violation of any provision of the present Articles or any Shareholders' Arrangement (if any) shall be of no effect, and shall not be enforceable towards the Company and the shareholders, and the Company shall not give effect to such disposal nor record such disposal in the relevant Securities registers or treat any purported transferee of such Securities as the owner of such Securities for any purpose.

Unless otherwise provided for or permitted by any Shareholders' Arrangement, (i) the Investor and Pamplona shall, at all times, hold the same split of Securities as that held by each of them on 4 December 2015 (it being understood that Pamplona shall hold the Series 1 Shares and the Investor shall hold the Series 2 Shares) and (ii) the Investor shall have the right to subscribe for its pro rata share of new Securities which may be issued by the Company from time to time under the same terms and conditions as those provided for such issuance.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by three (3) managers appointed by a collective decision of the shareholders resolving with a simple majority. Each manager shall be a Luxembourg resident.

All managers shall be appointed for an indefinite period and can be removed from their position, without cause or prior notice, by a collective decision of the Company's shareholders resolving with a simple majority subject to any Shareholders' Arrangement.

In dealing with third parties, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose, subject to any Shareholders' Arrangement.

The Company will be bound in all circumstances towards third parties by the joint signature of any two (2) managers and by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

The members of the Company's board of managers shall serve their functions within the Company without compensation. They shall however be entitled to reimbursement by the Company of reasonable and accurately documented costs and expenses incurred in the framework of their functions.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two (2) managers, at the place indicated in the notice of meeting. Meetings of the Company's board of managers shall be held regularly at least every three months. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least five (5) Business Days in advance of the date foreseen for the meeting, save when all of its members agree to reduce or waive the notice period. Convening notices shall be sent in writing, including by email. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate, in exceptional circumstances, in any meeting of the board of managers by telephone, audiovisual or electronic conference or any other secure means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and allowing the identification, provided that when the meeting is held by one of these means, it is initiated from Luxembourg. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers (it being understood that at least two (2) members shall be present), including at least a Class B Manager. Subject to any consent right which may be required pursuant to any Shareholders' Arrangement, decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting. If such meeting is not quorate, a second meeting of the board of managers shall be called, which shall only be quorate and able to validly deliberate and make decisions (subject to any consent right which may be required pursuant to any Shareholders' Arrangement) only if at least half of the members of the board of managers are present or represented at the meeting (it being understood that at least two (2) members shall be present), it being agreed that in such case, the second convening notice shall be sent at least three (3) Business Days prior to the date of such second meeting.

Subject to any consent right which may be required pursuant to any Shareholders' Arrangement, the board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. A written decision signed by all the managers is therefore proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held and such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers. The date of such resolutions shall be the date on which the last required consent is received.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Each Share is entitled to one (1) vote. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected, as the case may be, by the sole shareholder or by the general shareholders' meeting, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or by the general shareholders' meeting, as the case may be.

Art. 18.

18.1 From the Company's annual net profits, five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve (the Legal Reserve). This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

18.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the Legal Reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

18.3 In case of a share capital reduction, the Legal Reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the Company's share capital.

18.4 Subject to the terms of any Shareholders' Arrangement, the shareholders of the Company shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

18.5. In any year in which the Company resolves to make a distribution, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- (a) The Investor shall be entitled to receive payment of the Special Dividend on the Series 2 Shares, if applicable, then,
- (b) The holders of Tracking Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount corresponding to the Topco Investment, if applicable, then,
- (c) The holder(s) of the Series 3 Shares shall be entitled to receive dividend distributions (the Series 3 Dividend) with respect to such year as follows:
 - (i) the holders of the Class 3 Ordinary Shares shall be entitled to an aggregate amount equal to the Euro Equivalent of one hundred Canadian Dollars (CAD100); then

(ii) the holders of Class 3A Shares shall be entitled to an aggregate amount equal to the Euro Equivalent of two hundred Canadian Dollars (CAD200); then

(iii) the holders of Class 3B Shares shall be entitled to an aggregate amount equal to the Euro Equivalent of three hundred Canadian Dollars (CAD300); then

(iv) the holders of Class 3C Shares shall be entitled to an aggregate amount equal to the Euro Equivalent of four hundred Canadian Dollars (CAD400); then

(v) the holders of Class 3D Shares shall be entitled to an aggregate amount equal to the Euro Equivalent of five hundred Canadian Dollars (CAD500); then

(vi) the holders of Class 3E Shares shall be entitled to an aggregate amount equal to the Euro Equivalent of six hundred Canadian Dollars (CAD600); then

(vii) the holders of Class 3F Shares shall be entitled to an aggregate amount equal to the Euro Equivalent of seven hundred Canadian Dollars (CAD700); then

(viii) the holders of Class 3G Shares shall be entitled to an aggregate amount equal to the Euro Equivalent of eight hundred Canadian Dollars (CAD800); then

(ix) the holders of Class 3H Shares shall be entitled to an aggregate amount equal to the remaining profit up to an amount (determined by the Shareholders) between the Euro Equivalent of ten thousand Canadian Dollars (CAD10,000) and the Euro Equivalent of twenty thousand Canadian Dollars (CAD20,000), in each case grossed up for any applicable taxes; then

should the whole last outstanding Class of Shares (by reversal alphabetical order, e.g. Class H Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of any contemplated distribution, the remaining profit up to an amount (determined by the Shareholders) between the Euro Equivalent of ten thousand Canadian Dollars (CAD10,000) and the Euro Equivalent of twenty thousand Canadian Dollars (CAD20,000), in each case grossed up for any applicable taxes, shall then be allocated to the immediately preceding last outstanding Class of Class 3 Shares in reversal alphabetical order (e.g. initially the Class 3G Shares).

The Company shall accrue but not distribute the Series 3 Dividend for so long as and to the extent any such distribution is prohibited by Law; provided that the accrued Series 3 Dividend shall be distributed to the holder of the Series 3 Shares at such time and to the extent that such distribution is no longer prohibited by Law. The Series 3 Dividend shall, in any case, have priority over, and be paid in the priority set out in these Articles or any Shareholders' Arrangement.

(d) The holder(s) of the Series 1 Shares and Series 2 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year as follows:

(i) the holders of Ordinary Shares shall be entitled to receive a dividend distribution with respect to such year in an aggregate amount of zero point zero five per cent (0.05%) of the aggregate par value of the Ordinary Shares held by them which shall be allocated as follows (i) fifty-four point four two per cent (54.42%) shall be allocated to the holders of Series 1 Shares; and

(ii) forty-five point five eight per cent (45.58%) shall be allocated to the holders of Series 2 Shares, then,

(ii) the holders of Class A Shares shall be entitled to receive a dividend distribution with respect to such year in an aggregate amount of zero point ten per cent (0.10%) of the aggregate par value of the Class A Shares held by them which shall be allocated as follows (i) fifty-four point four two per cent (54.42%) shall be allocated to the holders of Series 1 Shares; and (ii) forty-five point five eight per cent (45.58%) shall be allocated to the holders of Series 2 Shares, then,

(iii) the holders of Class B Shares shall be entitled to receive a dividend distribution with respect to such year in an aggregate amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the aggregate par value of the Class B Shares held by them which shall be allocated as follows (i) fifty-four point four two per cent (54.42%) shall be allocated to the holders of Series 1 Shares; and (ii) forty-five point five eight per cent (45.58%) shall be allocated to the holders of Series 2 Shares, then,

(iv) the holders of Class C Shares shall be entitled to receive a dividend distribution with respect to such year in an aggregate amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the aggregate par value of the Class C Shares held by them which shall be allocated as follows (i) fifty-four point four two per cent (54.42%) shall be allocated to the holders of Series 1 Shares; and (ii) forty-five point five eight per cent (45.58%) shall be allocated to the holders of Series 2 Shares, then,

(v) the holders of Class D Shares shall be entitled to receive a dividend distribution with respect to such year in an aggregate amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the aggregate par value of the Class D Shares held by them which shall be allocated as follows (i) fifty-four point four two per cent (54.42%) shall be allocated to the holders of Series 1 Shares; and (ii) forty-five point five eight per cent (45.58%) shall be allocated to the holders of Series 2 Shares, then,

(v) the holders of Class E Shares shall be entitled to receive a dividend distribution with respect to such year in an aggregate amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the aggregate par value of the Class E Shares held by them which shall be allocated as follows (i) fifty-four point four two per cent (54.42%) shall be allocated to the holders of Series 1 Shares; and (ii) forty-five point five eight per cent (45.58%) shall be allocated to the holders of Series 2 Shares, then,

(vii) the holders of Class F Shares shall be entitled to receive a dividend distribution with respect to such year in an aggregate amount of (a) zero point thirty-five per cent (0.35%) of the aggregate par value of the Class F Shares held by them which shall be allocated as follows (i) fifty-four point four two per cent (54.42%) shall be allocated to the holders of Series 1 Shares; and (ii) forty-five point five eight per cent (45.58%) shall be allocated to the holders of Series 2 Shares, then,

(viii) the holders of Class G Shares shall be entitled to receive a dividend distribution with respect to such year in an aggregate amount of zero point forty per cent (0.40%) of the aggregate par value of the Class G Shares held by them which shall be allocated as follows (i) fifty-four point four two per cent (54.42%) shall be allocated to the holders of Series 1 Shares; and (ii) forty-five point five eight per cent (45.58%) shall be allocated to the holders of Series 2 Shares, and then,

(ix) the holders of Class H Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution which shall be allocated as follows (i) fifty-four point four two per cent (54.42%) shall be allocated to the holders of Series 1 Shares; and (ii) forty-five point five eight per cent (45.58%) shall be allocated to the holders of Series 2 Shares.

18.6. The Investor shall be entitled to receive a Special Dividend on the Series 2 Shares in accordance with the terms of any Shareholders' Arrangement. For the avoidance of doubt, the Special Dividend shall be paid in priority out of any funds available for distribution including the funds attributed to the Tracking Shares. The other shareholders of the Company shall not have a right to distributions pursuant to the Special Dividend. The general meeting of shareholders or the board of managers, as the case may be, shall, subject to the Law, resolve on the distribution of the Special Dividend to the Investor as and when payable to the Investor pursuant to the terms of any Shareholders' Arrangement. The Company shall accrue but not distribute the Special Dividend for so long as and to the extent any such distribution is prohibited by Law; provided that the accrued Special Dividend shall be distributed to the Investor at such time and to the extent that such distribution is no longer prohibited by Law. The Special Dividend shall, in any case, have priority over, and be paid in the priority set out in these Articles or any Shareholders' Arrangement.

18.7. Should the whole last outstanding Class of Shares (by reversal alphabetical order, e.g. Class H Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of any contemplated distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the immediately preceding last outstanding Class of Shares in reversal alphabetical order (e.g. initially the Class G Shares) and shall be allocated as follows: (i) fifty-four point four two per cent 54.42% shall be allocated to the holders of Series 1 Shares; and (ii) forty-five point five eight per cent 45.58% shall be allocated to the holders of Series 2 Shares

18.8. Subject to the conditions (if any) fixed by the Law and in full compliance with the foregoing provisions, the manager(s) of the Company may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders. The manager(s) of the Company shall fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 19. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends, including during the first financial year, under the following conditions:

The manager or in case of plurality of manager, the board of managers has to establish an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet be reviewed by an independent auditor at the Company's expenses.

The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sum to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Any interim dividend shall be distributed to the shareholder(s) in proportion of his/their shareholding(s) in the Company, as provided in the present Articles in general and under article 8 of the present Articles in particular.

Art. 20. The Company may be dissolved and put into liquidation only by a resolution of the shareholders of the Company adopted by all shareholders of the Company at a general meeting.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the manager(s) of the Company or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s) of the Company who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) of the Company so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions in article 18 of the Articles together with, in respect of the Series 3 Shares, an amount equal to the par value of the Series 3 Shares to be paid in the same priority as the distributions to be made under Article 18.5(c).

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 22. Unless expressly stated or where the context requires otherwise:

Available Amount means the total amount of net profits (including carried forward profits), increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve or contribution to capital accounts without issue of shares) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Shares to be repurchased/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves (including the share premium reserve)

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles;

Business Day means any day, except Saturday, Sunday or any day on which banks are generally not open for business in France, Luxembourg, Ontario (Canada) and the United Kingdom.

Class A Shares means the Class 1A Shares, the Class 2A Shares and the Class 3A Shares.

Class B Manager means the manager appointed to the board of managers on the proposal of the Investor.

Class B Shares means the Class 1B Shares, the Class 2B Shares and the Class 3B Shares.

Class C Shares means the Class 1C Shares, the Class 2C Shares and the Class 3C Shares.

Class D Shares means the Class 1D Shares, the Class 2D Shares and the Class 3D Shares.

Class E Shares means the Class 1E Shares, the Class 2E Shares and the Class 3E Shares.

Class F Shares means the Class 1F Shares, the Class 2F Shares and the Class 3F Shares.

Class G Shares means the Class 1G Shares, the Class 2G Shares and the Class 3G Shares.

Class H Shares means the Class 1H Shares, the Class 2H Shares and the Class 3H Shares.

Class of Shares means an entire class of Ordinary Shares, Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares or Class H Shares of the Company;

Euro Equivalent means the equivalent in euros on the basis of the euro foreign exchange rate set by the European Central Bank at 15:00 CET for the purchase of euros with Canadian dollars.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date;

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of a Class of Shares;

Investor shall have the meaning set forth in any Shareholders' Arrangement, as long as that entity holds shares in the Company, and any transferee of such shares thereafter;

Laws means the laws of the Grand Duchy of Luxembourg;

Ordinary Shares means the Class 1 Ordinary Shares, the Class 2 Ordinary Shares and the Class 3 Ordinary Shares.

Pamplona shall mean Pamplona Capital Partners III, L.P., an exempted limited partnership, incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 94 Solaris Avenue, P.O. Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registrar of Limited Partnerships, under number QH-49170 as long as it holds shares in the Company, and any transferee of such shares thereafter;

Securities shall have the meaning set forth in any Shareholders' Arrangement;

Series 3 Dividend shall have the meaning set forth at article 18.5 (c) of the present Articles;

Shareholders' Arrangement means any shareholders and/or securities holder agreement or arrangement which may exist from time to time between the shareholders of the Company;

Special Dividend shall have the meaning set forth in any Shareholders' Arrangement; and

Total Cancellation Amount means the amount determined by the board of managers of the Company taking and approved by the general meeting of shareholders of the Company on the basis of the relevant Interim Accounts.

The Total Cancellation Amount shall be the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Shares or Class of Shares unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders of the Company in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount." The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholders of the Shareholders, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same proxyholders of the Shareholders and in case of divergences between the English and French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this notarial deed.

This notarial deed, having been read to the proxyholders of the Shareholders, who are known to the notary by their surname, name, civil status and residences, the said proxyholders of the Shareholders sign the present deed together with the notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatrième jour de décembre,

par devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

(1) Pamplona Capital Partners III LP, un limited partnership, constituée et existant conformément aux lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au C/O Mourant Ozannes Corporate Services (Caïmans) Ltd, 94 Solaris Avenue, P.O. Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Iles Caïmans et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des limited partnership sous le numéro d'immatriculation QH-49170, agissant au travers de son associé principal Pamplona Equity Advisors III Ltd, une société limited liability, constituée et existant conformément aux lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au C/O Mourant Ozannes Corporate Services (Caïmans) Ltd, 94 Solaris Avenue, P.O. Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Iles Caïmans et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des limited partnership sous le numéro d'immatriculation QH-257538 (Pamplona),

représenté par Allen & Overy, société en commandite simple, enregistré sur la liste V du barreau du Luxembourg, lui-même représenté par Alix van der Wielen, maître en droit, ayant son domicile professionnel à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée;

(2) Mr Peter Hindley, de nationalité anglaise, ayant son domicile professionnel à Braye House, Uvedale Road, Oxted, Surrey, RH8 OEN, United Kingdom,

Dûment et valablement représenté par Allen & Overy, société en commandite simple, enregistré sur la liste V du barreau du Luxembourg, lui-même représenté par Alix van der Wielen, maître en droit, ayant son domicile professionnel à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée;

(3) Mme Laure Hauseux, de nationalité française, ayant son domicile professionnel au 4, villa Schutz et Daumain, 92270 Bois-Colombe, France,

Dûment et valablement représenté par Allen & Overy, société en commandite simple, enregistré sur la liste V du barreau du Luxembourg, lui-même représenté par Alix van der Wielen, maître en droit, ayant son domicile professionnel à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée;

(4) 2477618 Ontario Limited, une corporation constituée et existant conformément aux lois de la Province de l'Ontario, Canada, ayant son siège social au 5650 Yonge Street Toronto, Ontario M2M 4H5, Canada, sous le numéro d'immatriculation 002477618 (l'Investisseur),

Représenté par May N'Diaye, avocate, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par acte sous-seing privée.

Les procurations, qui ont été signées ne varietur par les mandataires et par le notaire soussigné, seront joint au présent acte afin de pouvoir procéder à l'enregistrement.

Les parties listées en (1), (2), (3) et (4) (les Associés) représentés comme au-dessus a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Les Associés détiennent l'ensemble des parts sociales de PHM Holdco 19 S.à r.l., une société à responsabilité limitée une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.719 (la Société). La Société a été constituée le 21 septembre 2012 suivant un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 2620, le 23 octobre 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Jacques Kessler, notaire résidant à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, le 25 septembre 2015, non encore publié au Mémorial.

II. Les Associés décident de passer les résolutions suivantes:

(1) Suppression de la valeur nominale des parts sociales de la Société

(2) Réduction du capital social de la Société d'un montant de onze millions quatre cent quinze mille cent vingt et quatre-vingt-six centimes d'euros (EUR 11.415.120,86) afin de porter son montant actuel de onze millions cinq cents trente mille quatre cent vingt-cinq euros et onze centimes (EUR 11.530.425,11) à un nouveau montant de cent quinze mille trois cent quatre mille et vingt-cinq centimes (EUR 115.304,25) sans annulation des parts sociales et sans remboursement aux Associés, le montant relatif à la réduction du capital social étant alloué à la réserve distribuable de la Société (compte 1383 «autres réserves disponibles» comme mentionné dans le Règlement grand-ducal du 10 juin 2009 déterminant la teneur et la présentation d'un plan comptable normalisé);

(3) Création de deux nouvelles séries de parts sociales (les Parts Sociales de Série 1 et les Parts Sociales de Série 2) et reclassification des parts sociales ordinaires existantes, les parts sociales de catégorie A, les parts sociales de catégorie B, les parts sociales de catégorie C, les parts sociales de catégorie D, les parts sociales de catégorie E, les parts sociales de catégorie F, les parts sociales de catégorie G, les parts sociales de catégorie H, sans valeur nominale, dans de telles séries afin que (I) les Parts Sociales de Série 1 soient divisées en parts sociales ordinaires de catégorie 1, (ii) en parts sociales de catégorie 1A, (iii) en parts sociales de catégorie 1B, (iv) en parts sociales de catégorie 1C, (v) en parts sociales de catégorie 1D, (vi) en parts sociales de catégorie 1E, (vii) en parts sociales de catégorie 1F, (viii) en parts sociales de catégorie 1G et (ix) en parts sociales de catégorie 1H, sans valeur nominale, et (II) les Parts Sociales de Série 2 soient divisées en parts sociales ordinaires de catégorie 2, (ii) des parts sociales de catégorie 2A, (ii) des parts sociales de catégorie 2B, (ii) des parts sociales de catégorie 2C, (ii) des parts sociales de catégorie 2D, (ii) des parts sociales de catégorie 2E, (ii) des parts sociales de catégorie 2F, (ii) des parts sociales de catégorie 2G et (ii) des parts sociales de catégorie 2H, sans valeur nominale;

(4) Approbation de PHM Topco 6 S.à r.l. en tant que nouvel associé de la Société et création subséquente d'une nouvelle série de parts sociales (les Parts Sociales de Série 3) divisées en (i) vingt-quatre millions quatre-vingt-dix-sept mille cent une (24.097.101) parts sociales ordinaires de catégorie 3, (ii) vingt-quatre millions quatre-vingt-dix-sept mille cent une (24.097.101) parts sociales ordinaires de catégorie 3A, (iii) vingt-quatre millions quatre-vingt-dix-sept mille cent une (24.097.101) parts sociales ordinaires de catégorie 3B, (iv) vingt-quatre millions quatre-vingt-dix-sept mille cent une (24.097.101) parts sociales ordinaires de catégorie 3C, (v) vingt-quatre millions quatre-vingt-dix-sept mille cent une (24.097.101) parts sociales ordinaires de catégorie 3D, (vi) vingt-quatre millions quatre-vingt-dix-sept mille cent une (24.097.101) parts sociales ordinaires de catégorie 3E, (vii) vingt-quatre millions quatre-vingt-dix-sept mille cent une (24.097.101) parts sociales ordinaires de catégorie 3F, (viii) vingt-quatre millions quatre-vingt-dix-sept mille cent une (24.097.101) parts sociales ordinaires de catégorie 3G et (ix) vingt-quatre millions quatre-vingt-dix-sept mille cent deux (24.097.102) parts sociales ordinaires de catégorie 3H, sans valeur nominale, et augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt et un mille six cent quatre-vingt-sept euros et quarante centimes (EUR 21.687,40) par le biais d'une création et d'émission de Parts Sociales de Série 3, pour un montant total de souscription de vingt et un mille six cent quatre-vingt-sept et quarante centimes d'euros (21.687,40) qui seront souscrites par PHM Topco 6 S.à r.l. par le biais d'un apport et numéraire et qui sera entièrement allouée au compte du capital social de la Société;

(5) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux mille six cent quarante-sept euros et trente-deux centimes (EUR 2.647,32) par le biais de la création et de l'émission d'une nouvelle catégorie de Parts Sociales de Série 2 classifiées comme suit: (i) deux millions neuf cent quarante et un mille quatre cent cinquante-neuf (2.941.459) parts sociales de catégorie 2, (ii) deux millions neuf cent quarante et un mille quatre cent cinquante-neuf (2.941.459) parts sociales de catégorie 2A, (iii) deux millions neuf cent quarante et un mille quatre cent cinquante-neuf (2.941.459) parts sociales de catégorie 2B, (iv) deux millions neuf cent quarante et un mille quatre cent cinquante-neuf (2.941.459) parts sociales de catégorie 2C, (v) deux millions neuf cent quarante et un mille quatre cent cinquante-neuf (2.941.459) parts sociales de catégorie 2D, (vi) deux millions neuf cent quarante et un mille quatre cent cinquante-neuf (2.941.459) parts sociales de catégorie 2E, (vii) deux millions neuf cent quarante et un mille quatre cent cinquante-neuf (2.941.459) parts sociales de catégorie 2F, (viii) deux millions neuf cent quarante et un mille quatre cent cinquante-neuf (2.941.459) parts sociales de catégorie 2G, (ix) deux millions neuf cent quarante et un mille quatre cent cinquante-neuf (2.941.459) parts sociales de catégorie 2H de la Société, sans valeur nominale, pour un montant total de neuf millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent soixante-quatre euros et quarante-deux centimes (9.394.764,42) souscrit par l'Investisseur par le biais d'un apport en numéraire d'un montant de deux mille six cent quarante-sept euros et trente-deux centimes (EUR 2.647,32) sera alloué au compte de capital social de la Société et un montant de neuf millions trois cent quatre-vingt-douze mille cent dix-sept euros et dix centimes (9.392,117.10) sera alloué au compte de prime d'émissions de la Société;

(6) Modification et reformulation subséquente des statuts de la Société; et

(7) Divers

III. Les Associés adoptent par les présentes la résolution suivante:

Première résolution

Les associés décident d'annuler la valeur nominale des Parts Sociales (telle que définie à l'article 6.1.1 des présents statuts de la Société) de tel façon que le capital social de ma Société d'un montant de onze millions cinq cent trente mille quatre cents vingt-cinq euros et onze centimes (EUR 11.530.425,11) est représenté par un milliard cent cinquante-trois millions quarante-deux mille cinq cents onze (1.153.042,511) Parts Sociales, sans valeur nominale, divisé en:

(i) cent vingt-sept millions neuf cent vingt-six mille neuf cent quarante-six (127.926.946) parts sociales ordinaires de la Société;

(ii) cent vingt-sept millions neuf cent vingt-six mille neuf cent quarante-six (127.926.946) parts sociales de catégorie A de la Société;

(iii) cent vingt-sept millions neuf cent vingt-six mille neuf cent quarante-six (127.926.946) parts sociales de catégorie B de la Société;

(iv) cent vingt-sept millions neuf cent vingt-six mille neuf cent quarante-six (127.926.946) parts sociales de catégorie C de la Société;

(v) cent vingt-sept millions neuf cent vingt-six mille neuf cent quarante-six (127.926.946) parts sociales de catégorie D de la Société;

(vi) cent vingt-sept millions neuf cent vingt-six mille neuf cent quarante-six (127.926.946) parts sociales de catégorie E de la Société;

(vii) cent vingt-sept millions neuf cent vingt-six mille neuf cent quarante-cinq (127.926.945) parts sociales de catégorie F de la Société;

(viii) cent vingt-sept millions neuf cent vingt-six mille neuf cent quarante-cinq (127.926.945) parts sociales de catégorie G de la Société;

(ix) cent vingt-sept millions neuf cent vingt-six mille neuf cent quarante-cinq (127.926.945) parts sociales de catégorie H de la Société;

(x) un million sept cent mille parts sociales traçantes de la Société;

Avec les droits et obligations tels que définis par les statuts de la Société.

Seconde résolution

Les associés décident de réduire le capital social de la Société d'un montant de onze millions quatre cent quinze mille cent vingt euros et quatre-vingt-six centimes (EUR 11.415.120,86) afin de l'apporter d'un montant actuel de onze millions cinq cent trente mille quatre cent vingt-cinq euros et onze centimes (EUR 11.530.425,11) à un montant actuel de cent quinze mille trois cent quatre euros et vingt-cinq centimes (EUR 115.304,25) sans annulation de parts sociales ni de remboursement aux Associés.

Les Associés décident d'allouer le montant issu de la réduction du capital social au compte des réserves distribuables de la Société (compte 1383 «autres réserves disponibles» conformément au Règlement grand-ducal du 10 juin 2009 déterminant la teneur et la présentation d'un plan comptable normalisé).

Troisième résolution

Les Associés décident de créer des Parts Sociales de Série 1 et des Parts Sociales de Série 2, ayant les droits et obligations tels que fixés par les nouveaux Statuts prévue par la cinquième résolution du présent acte, et pour reclassifier les parts sociales ordinaires existantes, les parts sociales de catégorie A, les parts sociales de catégorie B, les parts sociales de catégorie C, les parts sociales de catégorie D, les parts sociales de catégorie E, les parts sociales de catégorie F, les parts sociales de catégorie G, les parts sociales de catégorie H, sans valeur nominale, dans de telles séries afin que (A) les Parts Sociales de Série 1 soient divisées en parts sociales ordinaires de catégorie 1, (ii) en parts sociales de catégorie 1A, (iii) en parts sociales de catégorie 1B, (iv) en parts sociales de catégorie 1C, (v) en parts sociales de catégorie 1D, (vi) en parts sociales de catégorie 1E, (vii) en parts sociales de catégorie 1F, (viii) en parts sociales de catégorie 1G et (ix) en parts sociales de catégorie 1H, sans valeur nominale, et (B) les Parts Sociales de Série 2 soient divisées en parts sociales ordinaires de catégorie 2, (ii) des parts sociales de catégorie 2A, (ii) des parts sociales de catégorie 2B, (ii) des parts sociales de catégorie 2C, (ii) des parts sociales de catégorie 2D, (ii) des parts sociales de catégorie 2E, (ii) des parts sociales de catégorie 2F, (ii) des parts sociales de catégorie 2G et (ii) des parts sociales de catégorie 2H, sans valeur nominale, comme suit:

(i) les quatre-vingt-neuf millions quatre cent quatre-vingt-douze mille cent quatre-vingt-seize (89.492.196) parts sociales ordinaires détenues par Pamplona seront converties en quatre-vingt-quatre millions trois cent trente-cinq mille cent quatre-vingt-treize (84.335.193) parts sociales ordinaires de catégorie 1, cinq millions cent cinquante-sept mille deux (5.157.002) parts sociales ordinaires de catégorie 2 et une (1) part sociale de catégorie 2H;

(ii) les trente-huit millions quatre cent trente-quatre mille sept cent cinquante (38.434.750) parts sociales ordinaires détenues par l'Investisseur seront converties en trente-huit millions quatre cent trente-quatre mille sept-cent quarante-neuf (38.434.749) parts sociales ordinaires de catégorie 2 et une (1) part sociale de catégorie 2H;

(iii) les quatre-vingt-neuf millions quatre cent quatre-vingt-douze mille cent quatre-vingt-seize (89.492.196) parts sociales de catégorie A détenues par Pamplona seront converties en quatre-vingt-quatre millions trois cent trente-cinq mille cent quatre-vingt-treize (84.335.193) parts sociales de catégorie 1A, cinq millions cent cinquante-sept mille deux (5.157.002) parts sociales de catégorie 2A et une (1) part sociale de catégorie 2H;

(iv) les trente-huit millions quatre cent trente-quatre mille sept cent cinquante (38.434.750) parts sociales de catégorie A détenues par l'Investisseur seront converties en trente-huit millions quatre cent trente-quatre mille sept-cent cinquante (38.434.750) parts sociales de catégorie 2A;

(v) les quatre-vingt-neuf millions quatre cent quatre-vingt-douze mille cent quatre-vingt-seize (89.492.196) parts sociales de catégorie B détenues par Pamplona seront converties en quatre-vingt-quatre millions trois cents trente-cinq mille cent quatre-vingt-treize (84.335.193) parts sociales de catégorie 1B, cinq millions cent cinquante-sept mille deux (5.157.002) parts sociales de catégorie 2B et une (1) part sociale de catégorie 2H;

(vi) les trente-huit millions quatre cent trente-quatre mille sept cent cinquante (38.434.750) parts sociales de catégorie B détenues par l'Investisseur seront converties en trente-huit millions quatre cent trente-quatre mille sept-cent cinquante (38.434.750) parts sociales de catégorie 2B;

(vii) les quatre-vingt-neuf millions quatre cent quatre-vingt-douze mille cent quatre-vingt-seize (89.492.196) parts sociales de catégorie C détenues par Pamplona seront converties en quatre-vingt-quatre millions trois cents trente-cinq mille cent quatre-vingt-treize (84.335.193) parts sociales de catégorie 1C, cinq millions cent cinquante-sept mille deux (5.157.002) parts sociales de catégorie 2C et une (1) part sociale de catégorie 2H;

(viii) les trente-huit millions quatre cent trente-quatre mille sept cent cinquante (38.434.750) parts sociales de catégorie C détenues par l'Investisseur seront converties en trente-huit millions quatre cent trente-quatre mille sept-cent cinquante (38.434.750) parts sociales de catégorie 2C;

(ix) les quatre-vingt-neuf millions quatre cent quatre-vingt-douze mille cent quatre-vingt-seize (89.492.196) parts sociales de catégorie D détenues par Pamplona seront converties en quatre-vingt-quatre millions trois cents trente-cinq mille cent quatre-vingt-treize (84.335.193) parts sociales de catégorie 1D, cinq millions cent cinquante-sept mille deux (5.157.002) parts sociales de catégorie 2D et une (1) part sociale de catégorie 2H;

(x) les trente-huit millions quatre cent trente-quatre mille sept cent cinquante (38.434.750) parts sociales de catégorie D détenues par l'Investisseur seront converties en trente-huit millions quatre cent trente-quatre mille sept-cent cinquante (38.434.750) parts sociales de catégorie 2D;

(xi) les quatre-vingt-neuf millions quatre cent quatre-vingt-douze mille cent quatre-vingt-seize (89.492.196) parts sociales de catégorie E détenues par Pamplona seront converties en quatre-vingt-quatre millions trois cents trente-cinq mille cent quatre-vingt-treize (84.335.193) parts sociales de catégorie 1E, cinq millions cent cinquante-sept mille deux (5.157.002) parts sociales de catégorie 2E et une (1) part sociale de catégorie 2H;

(xii) les trente-huit millions quatre cent trente-quatre mille sept cent cinquante (38.434.750) parts sociales de catégorie E détenues par l'Investisseur seront converties en trente-huit millions quatre cent trente-quatre mille sept-cent cinquante (38.434.750) parts sociales de catégorie 2E;

(xiii) les quatre-vingt-neuf millions quatre cent quatre-vingt-douze mille cent quatre-vingt-quinze (89.492.195) parts sociales de catégorie F détenues par Pamplona seront converties en quatre-vingt-quatre millions trois cents trente-cinq mille cent quatre-vingt-treize (84.335.193) parts sociales de catégorie 1F et cinq millions cent cinquante-sept mille deux (5.157.002) parts sociales de catégorie 2F;

(xiv) les trente-huit millions quatre cent trente-quatre mille sept cent cinquante (38.434.750) parts sociales de catégorie F détenues par l'Investisseur seront converties en trente-huit millions quatre cent trente-quatre mille sept cent cinquante (38.434.750) parts sociales de catégorie 2F;

(xv) les quatre-vingt-neuf millions quatre cent quatre-vingt-douze mille cent quatre-vingt-quinze (89.492.195) parts sociales de catégorie G détenues par Pamplona seront converties en quatre-vingt-quatre millions trois cents trente-cinq mille cent quatre-vingt-treize (84.335.193) parts sociales de catégorie 1G et cinq millions cent cinquante-sept mille deux (5.157.002) parts sociales de catégorie 2G;

(xvi) les trente-huit millions quatre cent trente-quatre mille sept cent cinquante (38.434.750) parts sociales de catégorie G détenues par l'Investisseur seront converties en trente-huit millions quatre cent trente-quatre mille sept cent cinquante (38.434.750) parts sociales de catégorie 2G;

(xvii) les quatre-vingt-neuf millions quatre cent quatre-vingt-douze mille cent quatre-vingt-quinze (89.492.195) parts sociales de catégorie H détenues par Pamplona seront converties en quatre-vingt-quatre millions trois cents trente-cinq mille cent quatre-vingt-dix-huit (84.335.198) parts sociales de catégorie 1H et cinq millions cent cinquante-six mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (5.156.997) parts sociales de catégorie 2H;

(xviii) les trente-huit millions quatre cent trente-quatre mille sept cent cinquante (38.434.750) parts sociales de catégorie H détenues par l'Investisseur seront converties en trente-huit millions quatre cent trente-quatre mille sept cent cinquante (38.434.750) parts sociales de catégorie 2H.

Quatrième résolution

Les Associés décident d'approuver PHM Topco 6 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 198.657 (Topco 6), en tant que nouvel associé de la Société.

Les Associés décident de créer les Parts Sociales de Série 3, et d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt et un mille six cent quatre-vingt-sept euros et quarante centimes (21.687,40) afin d'amener le montant du capital social de la société de son montant actuel de cent quinze mille trois cent quatre et vingt-cinq euros (EUR 115.304,25) à un montant de cent trente-six mille neuf cent quatre-vingt-onze euros et soixante-cinq centimes d'euros (EUR 136.991,65) par le biais de la création et de l'émission de Parts Sociales de Série 3 divisées en:

- (i) vingt-quatre millions quatre-vingt-dix-sept mille cent une (24.097.101) parts sociales ordinaires de catégorie 3;
- (ii) vingt-quatre millions quatre-vingt-dix-sept mille cent une (24.097.101) parts sociales de catégorie 3A;
- (iii) vingt-quatre millions quatre-vingt-dix-sept mille cent une (24.097.101) parts sociales de catégorie 3B;
- (iv) vingt-quatre millions quatre-vingt-dix-sept mille cent une (24.097.101) parts sociales de catégorie 3C;
- (v) vingt-quatre millions quatre-vingt-dix-sept mille cent une (24.097.101) parts sociales de catégorie 3D;
- (vi) vingt-quatre millions quatre-vingt-dix-sept mille cent une (24.097.101) parts sociales de catégorie 3E;
- (vii) vingt-quatre millions quatre-vingt-dix-sept mille cent une (24.097.101) parts sociales de catégorie 3F;
- (viii) vingt-quatre millions quatre-vingt-dix-sept mille cent une (24.097.101) parts sociales de catégorie 3G; et
- (ix) vingt-quatre millions quatre-vingt-dix-sept mille cent deux (24.097.102) parts sociales de catégorie 3H, ayant des droits et obligations tels que fixés par les présents Statuts prévues à la cinquième résolution du présent acte.

Souscription - Paiement

Les Associés acceptent la souscription suivante:

Topco 6 par la présente, dûment et valablement représenté par Allen & Overy, société en commandite simple, enregistré sur la liste V du barreau du Luxembourg, lui-même représenté par Alix van der Wielen, maître en droit, ayant son domicile professionnel à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée, déclare souscrire aux Parts Sociales de Série 3, et de libérer intégralement des Parts Sociales de Série 3 par le biais d'un apport en numéraire à la Société d'un montant total de vingt et un mille six cent quatre-vingt-sept euros et quarante centimes (EUR 21.687,40), qui sera entièrement alloué au compte de capital social de la Société.

La preuve de l'existence de l'apport susvisé a été produite à la Société.

Suite aux résolutions ci-dessus, Topco 6, ayant le droit de voter et représentée tel que repris ci-dessus, rejoins les Associés pour les besoins des résolutions suivantes.

Cinquième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux mille six cents quarante-sept euros et trente-deux centimes (EUR 2.647,32) afin d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de cent trente-six mille neuf cent quatre-vingt-onze euros et soixante-cinq centimes (EUR 136.991,65) à un nouveau montant de cent trente-neuf mille six cent trente-huit euros et quatre-vingt-dix-sept centimes (EUR 139.638,97) par le biais de la création et de l'émission de nouvelles Parts Sociales de Série 2 (les Nouvelles Parts Sociales de Série 2) divisées en:

- (i) deux millions neuf cent quarante et un mille quatre cent cinquante-neuf (2.941.459) parts sociales de catégorie 2;
- (ii) deux millions neuf cent quarante et un mille quatre cent cinquante-neuf (2.941.459) parts sociales de catégorie 2A;
- (iii) deux millions neuf cent quarante et un mille quatre cent cinquante-neuf (2.941.459) parts sociales de catégorie 2B;
- (iv) deux millions neuf cent quarante et un mille quatre cent cinquante-neuf (2.941.459) parts sociales de catégorie 2C;
- (v) deux millions neuf cent quarante et un mille quatre cent cinquante-neuf (2.941.459) parts sociales de catégorie 2D;
- (vi) deux millions neuf cent quarante et un mille quatre cent cinquante-neuf (2.941.459) parts sociales de catégorie 2E;
- (vii) deux millions neuf cent quarante et un mille quatre cent cinquante-neuf (2.941.459) parts sociales de catégorie 2F;
- (viii) deux millions neuf cent quarante et un mille quatre cent cinquante-neuf (2.941.459) parts sociales de catégorie 2G; et
- (ix) deux millions neuf cent quarante et un mille quatre cent cinquante-neuf (2.941.459) parts sociales de catégorie 2H.

Souscription et paiement

Les Associés acceptent la souscription suivante:

L'Investisseur par la présente, déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales de Série 2, et de libérer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales de Série 2 par le biais d'un apport en nature à la Société d'un montant total de neuf millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent soixante-quatre euros et quarante-deux centimes (EUR 9.394.764,42), qui sera allouée comme suit:

- (i) un montant de deux mille six cent quarante-sept euros et trente-deux centimes (EUR 2.647,32) sera alloué au compte capital social de la Société; et
- (ii) un montant de neuf millions trois cents quatre-vingt-douze mille cent dix-sept euros et dix centimes (EUR 9.392.117,10) sera alloué au compte de prime d'émissions de la Société.

Sixième résolution

En conséquence de ce qui précède, les Associés décident de modifier entièrement les Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les Statuts), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination PHM Holdco 19 S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6.

6.1. Capital social émis.

6.1.1 Le capital social de la Société s'élève à cent trente-neuf mille six cent trente-huit euros et quatre-vingt-dix-sept centimes (EUR 139.638,97) représenté par un milliard trois cent quatre-vingt-seize millions trois cent quatre-vingt-neuf mille cinq cent cinquante-deux (1.396.389.552) parts sociales (chacune une Part Sociale et ensemble les Parts Sociales), sans valeur nominale, réparties entre:

6.1.1.1 sept cent cinquante-neuf millions sept cent quarante-deux (759.016.742) parts sociales de séries 1 (les Parts Sociales de Série 1), subdivisées en:

(i) quatre-vingt-quatre millions trois cent trente-cinq mille cent quatre-vingt-treize (84.335.193) parts sociales ordinaires de catégorie 1 de la Société (les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie 1);

(ii) quatre-vingt-quatre millions trois cent trente-cinq mille cent quatre-vingt-treize (84.335.193) parts sociales ordinaires de catégorie 1A de la Société (les Parts Sociales de Catégorie 1A);

(iii) quatre-vingt-quatre millions trois cent trente-cinq mille cent quatre-vingt-treize (84.335.193) parts sociales ordinaires de catégorie 1B de la Société (les Parts Sociales de Catégorie 1B);

(iv) quatre-vingt-quatre millions trois cent trente-cinq mille cent quatre-vingt-treize (84.335.193) parts sociales ordinaires de catégorie 1C de la Société (les Parts Sociales de Catégorie 1C);

(v) quatre-vingt-quatre millions trois cent trente-cinq mille cent quatre-vingt-treize (84.335.193) parts sociales ordinaires de catégorie 1D de la Société (les Parts Sociales de Catégorie 1D);

(vi) quatre-vingt-quatre millions trois cent trente-cinq mille cent quatre-vingt-treize (84.335.193) parts sociales ordinaires de catégorie 1E de la Société (les Parts Sociales de Catégorie 1E);

(vii) quatre-vingt-quatre millions trois cent trente-cinq mille cent quatre-vingt-treize (84.335.193) parts sociales ordinaires de catégorie 1F de la Société (les Parts Sociales de Catégorie 1F);

(viii) quatre-vingt-quatre millions trois cent trente-cinq mille cent quatre-vingt-treize (84.335.193) parts sociales ordinaires de catégorie 1G de la Société (les Parts Sociales de Catégorie 1G); et

(ix) quatre-vingt-quatre millions trois cent trente-cinq mille cent quatre-vingt-dix-huit (84.335.198) parts sociales ordinaires de catégorie 1H de la Société (les Parts Sociales de Catégorie 1H)

6.1.1.2 quatre cent dix-huit millions sept cent quatre-vingt-dix mille neuf cents (418.798.900) parts sociales de série 2 (Les Parts Sociales de Série 2), subdivisées en:

(i) quarante-six millions cinq cent trente-trois mille deux cent dix (46.533.210) parts sociales ordinaires de catégorie 2 de la Société (les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie 2);

(ii) quarante-six millions cinq cent trente-trois mille deux cent onze (46.533.211) parts sociales ordinaires de catégorie 2A de la Société (les Parts Sociales de Catégorie 2A);

(iii) quarante-six millions cinq cent trente-trois mille deux cent onze (46.533.211) parts sociales ordinaires de catégorie 2B de la Société (les Parts Sociales de Catégorie 2B);

(iv) quarante-six millions cinq cent trente-trois mille deux cent onze (46.533.211) parts sociales ordinaires de catégorie 2C de la Société (les Parts Sociales de Catégorie 2C);

(v) quarante-six millions cinq cent trente-trois mille deux cent onze (46.533.211) parts sociales ordinaires de catégorie 2D de la Société (les Parts Sociales de Catégorie 2D);

(vi) quarante-six millions cinq cent trente-trois mille deux cent onze (46.533.211) parts sociales ordinaires de catégorie 2E de la Société (les Parts Sociales de Catégorie 2E);

(vii) quarante-six millions cinq cent trente-trois mille deux cent onze (46.533.211) parts sociales ordinaires de catégorie 2F de la Société (les Parts Sociales de Catégorie 2F);

(viii) quarante-six millions cinq cent trente-trois mille deux cent onze (46.533.211) parts sociales ordinaires de catégorie 2G de la Société (les Parts Sociales de Catégorie 2G); et

(ix) quarante-six millions cinq cent trente-trois mille deux cent treize (46.533.213) parts sociales ordinaires de catégorie 2H de la Société (les Parts Sociales de Catégorie 2H);

6.1.1.3 deux cents seize millions huit cent soixante-treize mille neuf cent dix (216.873.910) parts sociales de série 3 (les Parts Sociales de Série 3), subdivisées en:

(i) vingt-quatre millions quatre-vingt-dix-sept mille cent une (24.097.101) parts sociales ordinaires de catégorie 3 (Les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie 3);

(ii) vingt-quatre millions quatre-vingt-dix-sept mille cent une (24.097.101) parts sociales ordinaires de catégorie 3A (Les Parts Sociales de Catégorie 3A);

(iii) vingt-quatre millions quatre-vingt-dix-sept mille cent une (24.097.101) parts sociales ordinaires de catégorie 3B (Les Parts Sociales de Catégorie 3B);

(iv) vingt-quatre millions quatre-vingt-dix-sept mille cent une (24.097.101) parts sociales ordinaires de catégorie 3C (Les Parts Sociales de Catégorie 3C);

(v) vingt-quatre millions quatre-vingt-dix-sept mille cent une (24.097.101) parts sociales ordinaires de catégorie 3D (Les Parts Sociales de Catégorie 3D);

(vi) vingt-quatre millions quatre-vingt-dix-sept mille cent une (24.097.101) parts sociales ordinaires de catégorie 3E (Les Parts Sociales de Catégorie 3E);

(vii) vingt-quatre millions quatre-vingt-dix-sept mille cent une (24.097.101) parts sociales ordinaires de catégorie 3F (Les Parts Sociales de Catégorie 3F);

(viii) vingt-quatre millions quatre-vingt-dix-sept mille cent une (24.097.101) parts sociales ordinaires de catégorie 3G (Les Parts Sociales de Catégorie 3G); et

(ix) vingt-quatre millions quatre-vingt-dix-sept mille cent une (24.097.102) parts sociales ordinaires de catégorie 3H (Les Parts Sociales de Catégorie 3H);

6.1.1.4 un million sept cent mille (1.700.000) parts sociales traçantes de la Société (les Parts Sociales Traçantes).

6.1.2. Les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H auront les mêmes droits et obligations sauf disposition contraire prévue par les présents Statuts.

6.1.2 Les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie G et les Parts Sociales de Catégorie H, ne sont liées à aucun investissement spécifique de la Société.

6.1.3 Parts Sociales Traçantes

Les Parts Sociales Traçantes donnent droit aux retours sur les investissements de la Société dans PHM France Topco 19, une société par actions simplifiée constituée et existant conformément aux lois françaises, ayant son siège social sis 31, rue de Cambrai, 75019 Paris, France, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro d'immatriculation 794 907 600 (Topco), au travers de sa filiale à cent pour cent (100%), PHM Subco 19 S.A., une société anonyme constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 171757, étant l'un des associés de Topco. Les Parts Sociales Traçantes donnent exclusivement droit à la différence positive entre (i) les actifs (en ce inclus le solde de tous revenus, profits et autres sommes payées ou dues et payables à quelque titre que ce soit) relativement à la participation directe ou indirecte de la Société dans cinquante-et-un mille vingt (51.020) actions ordinaires, cent treize mille cinq cent soixante (113.560) actions AP1 et cinq mille quatre cent vingt (5.420) actions AP2 émises par Topco (en ce compris les plus-values, boni de liquidation et distributions de dividendes), déduction faite (ii) du montant des dépenses, pertes, impôts et autres transferts de fonds encourus par la Société et pouvant être attribués à la direction et aux opérations de Topco (en ce inclus les frais, coûts, impôt sur les bénéficiaires des sociétés et dépenses relatives aux distributions de dividendes) (l'Investissement Topco). L'ensemble de ces distributions doit être affecté à une réserve spéciale, jusqu'à leur distribution au bénéfice du/des titulaire(s) des Parts Sociales Traçantes.

Si le calcul décrit ci-dessus résulte en une perte (différence négative), cette perte subie par la Société dans le cadre de l'Investissement Topco, sera supportée par tous les associés de la Société proportionnellement à leur participation dans le capital social de la Société. Ces stipulations n'ont pas pour effet la création de différentes catégories d'actifs de la Société pour lesquels les tiers n'auraient qu'un droit d'action limité.

6.2 Rachat de parts sociales

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

En conformité avec tout Pacte d'Associés, les associés peuvent décider de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation de la totalité d'une ou plusieurs parts sociales (pro rata à chaque Catégorie de Parts Sociales, sauf les Parts Sociales Traçantes). En cas de rachat et d'annulation de une ou plusieurs Catégories de Parts Sociales entières, de tels rachats et d'annulations de Parts Sociales sont effectués dans l'ordre suivant:

(i) Parts Sociales de Catégorie H;

(ii) Parts Sociales de Catégorie G;

(iii) Parts Sociales de Catégorie F;

(iv) Parts Sociales de Catégorie E;

(v) Parts Sociales de Catégorie D;

(vi) Parts Sociales de Catégorie C;

(vii) Parts Sociales de Catégorie B;

(viii) Parts Sociales de Catégorie A; et

(ix) Parts Sociales Ordinaires.

Au cas où les associés ont décidé une réduction de capital par rachat et annulation des Catégories de Parts Sociales (que ce soit au pro rata dans chaque Catégorie de Parts Sociales ou d'une ou plus de Catégorie(s) de Parts Sociales entière), le Montant Total de l'Annulation sera alloué aux détenteurs de Parts Sociales à racheter et à annuler comme suit:

- (a) un montant égal à la valeur du pair comptable des Parts Sociales de Série 3 à leur(s) détenteur(s);
- (b) cinquante-quatre point quatre deux pour cent (54,42%) du reliquat aux détenteurs des Parts Sociales de Série 1 concernées; et
- (c) quarante-cinq point cinquante-huit pour cent (45,58%) du reliquat aux détenteurs de Parts Sociales de Série 2 concernées.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Toute distribution, en ce compris la distribution intérimaire, décidée par l'assemblée générale des associés ou par le conseil de gérance, le cas échéant, est, sujette à tout Pacte d'Associés, déterminée de la manière décrite à l'article 18 des présents Statuts.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi. Chaque associé doit s'assurer que tout transfert de Titres (ou tout intérêt ou droit dérivé ou lié) est effectué en conformité avec les dispositions de ces Statuts et de tout Pacte d'Associés. Toute cession ou tentative de cession de tout Titre en violation de toute disposition des présents Statuts ou de tout Pacte d'Associés (le cas échéant) est sans effets, et n'est pas opposable à la Société et aux associés; et la Société ne donnera ni d'effet à une telle cession ni n'effectuera d'inscription d'une telle cession dans les registres des Titres pertinents ni ne traitera tout prétendu cessionnaire de tels Titres comme le propriétaire de tels Titres pour quelque but que ce soit.

Sauf disposition contraire dans tout Pacte d'Associés, (i) l'Investisseur et Pamplona doivent, à tout moment, détenir la même proportion de Titres détenue par chacun d'entre eux au 4 décembre 2015 (étant entendu que Pamplona détiendra les Parts Sociales de Série 1 et l'Investisseur détiendra les Parts Sociales de Série 2) et (ii) l'Investisseur aura le droit de souscrire pour sa part au prorata des nouveaux Titres qui pourraient être émis par la Société de temps à autre dans les mêmes conditions que celles procurées pour une telle émission.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par trois (3) gérants, nommés par une décision collective des associés à la majorité simple. Chaque gérant aura sa résidence au Luxembourg.

Tout gérant est nommé pour une durée illimitée et peut être révoqué sans justification ou préavis, par voie d'une décision collective des associés de la Société à la majorité simple sous réserve de tout Pacte d'Actionnaires.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet en conformité avec tout Pacte d'Associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) gérants quelconque et par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été octroyés.

Les membres du conseil de gérance de la Société assumeront leur fonction au sein de la Société sans rémunération. Ils auront néanmoins droit au remboursement par la Société des frais raisonnables et précisément documentés encourus dans le cadre de leurs fonctions.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront régulièrement au moins tous les trois mois. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins cinq (5) Jours Ouvrables avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas de consentement unanime des gérants en faveur d'une réduction ou d'une renonciation au délai de convocation. Les avis de convocation sont envoyés par écrit, en ce compris par email. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer, dans des circonstances exceptionnelles, à une réunion du conseil de gérance par téléphone, conférence téléphonique ou vidéoconférence ou d'autres moyens sécurisés de communication où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres et permettant leur identification, à condition que si une telle réunion est tenue par ces moyens, elle soit initiée depuis le Luxembourg. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance (étant entendu qu'au moins deux (2) gérants soient présents), y compris au moins un Gérant de Catégorie B. Sous réserve de toute approbation qui devrait être requise d'après tout Pacte d'Associés, les décisions sont prises par un vote majoritaire des gérants présents ou représentés à une telle réunion. Si le quorum d'une telle réunion n'est pas rempli, une deuxième réunion du conseil de gérance sera convenue, dont le quorum de présence, les délibérations et les prises de décisions seront seulement valable (sous réserve de toute approbation qui pourrait être requise d'après tout Pacte d'Associés) si la moitié au moins des membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à la réunion (étant entendu qu'au moins deux (2) membres sont présents), étant convenu que dans un tel cas, la deuxième convocation est envoyée au moins trois (3) Jours Ouvrables avant la date d'une telle deuxième réunion.

Sous réserve de toute approbation qui peut être requise d'après tout Pacte d'Associés, le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une décision écrite signée par tous les gérants est par conséquent juste et valable comme si elle avait été adoptée à la réunion du conseil de gérance, qui aurait été dûment convoquée et tenue; cette décision peut être rédigée en un seul document ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé par tous les membres du conseil de gérance. La date de telles résolutions sera la date de la dernière signature apposée sur ces résolutions.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts sociales détenues par lui. Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

Art. 17. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non. Elles le seront dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, sera (seront) nommé(s), selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leur(s) successeur(s) soi(en)t élu(s). Il(s) est (sont) rééligible(s) et il(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Art. 18.

18.1 Sur le bénéfice annuel net de la Société, il est prélevé au moins cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale de la Société (la Réserve Légale). Ce prélèvement cesse d'être impératif dès lors que et pour autant que le montant total de la Réserve Légale s'élève à dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

18.2 Les sommes apportées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la Réserve Légale, si l'associé apporteur consent à une telle affectation.

18.3 En cas de réduction du capital social, la Réserve Légale peut être réduite en proportion afin de ne pas excéder dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

18.4 Sous réserve des dispositions de tout Pacte d'Associés, les associés de la Société déterminent la répartition du solde du bénéfice annuel net. Ils peuvent décider du paiement d'un dividende, d'allouer le solde à un compte de réserve ou de le reporter à nouveau conformément aux dispositions légales applicables.

18.5 Pour tout exercice pour lequel la Société décide de réaliser une distribution de dividendes, prélevés des bénéfices nets et des réserves disponibles provenant des bénéfices non distribués, en ce compris toute prime d'émission éventuelle, le montant alloué à cet effet sera distribué selon l'ordre de priorité suivant:

(a) L'Investisseur aura le droit de recevoir le paiement d'un Dividende Spécial sur les Parts Sociales de Série 2, le cas échéant,

(b) Les détenteurs des Parts Sociales Traçantes auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice concerné pour un montant correspondant à l'Investissement Topco, le cas échéant, ensuite,

(c) Les détenteurs des Parts Sociales de Série 3 auront le droit de recevoir des dividendes (les Dividendes de Série 3) comme suit:

(i) Les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie 3 auront le droit de recevoir un montant total égal à l'Equivalent Euro de cent dollars canadien (CAD100); puis

(ii) Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie 3A auront le droit de recevoir un montant total égal à l'Equivalent Euro de deux cents dollars canadien (CAD200); puis

(iii) Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie 3B auront le droit de recevoir un montant total égal à l'Equivalent Euro de trois cents dollars canadien (CAD300); puis

(iv) Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie 3C auront le droit de recevoir un montant total égal à l'Equivalent Euro de quatre cents dollars canadien (CAD400); puis

(v) Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie 3D auront le droit de recevoir un montant total égal à l'Equivalent Euro de cinq cents dollars canadien (CAD500); puis

(vi) Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie 3E auront le droit de recevoir un montant total égal à l'Equivalent Euro de six cents dollars canadien (CAD600); puis

(vii) Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie 3F auront le droit de recevoir un montant total égal à l'Equivalent Euro de sept cents dollars canadien (CAD700); puis

(viii) Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie 3G auront le droit de recevoir un montant total égal à l'Equivalent Euro de huit cents dollars canadien (CAD800); puis

(ix) Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie 3H auront le droit de recevoir un montant total égal au bénéfice résiduel d'un montant (déterminé par les Associés) pouvant aller de l'Equivalent Euro de dix mille dollars canadien (CAD10.000) à l'Equivalent Euro de vingt mille dollars canadien (CAD20.000), dans tous les cas majoré pour tout impôt applicable; puis

lorsque l'intégralité de la dernière Catégorie de Parts Sociales restante (par ordre alphabétique, par exemple initialement les Parts Sociales de Catégorie H) aurait été annulée suite à un rachat ou de toute autre manière au moment de la distribution, le solde du bénéfice d'un montant (déterminé par les Associés) pouvant aller d'un Equivalent Euro allant de dix mille dollars canadien (CAD10.000) à un Equivalent Euro de vingt mille dollars canadien (CAD20.000), dans tous les cas majoré pour tout impôt applicable, sera dès lors immédiatement affecté à la dernière Catégorie de Parts Sociales restante immédiatement précédente (e.g. initialement les Parts Sociales de Catégorie G).

La Société accumulera mais ne distribuera pas le Dividendes de Série 3 aussi longtemps qu'une telle distribution sera prohibée par la Loi; sous réserve que les Dividendes de Série 3 accumulées seront distribués aux détenteurs des Parts Sociales de Série 3 dès lors qu'une telle distribution ne sera plus prohibée par la Loi. Les Dividendes de Série 3 seront, dans tous les cas, prioritaires et payés dans l'ordre de priorités tel que fixé par les présents Statuts et tout Pacte d'Actionnaire.

(d) Les détenteurs de Parts Sociales de Série 1 et de Parts Sociales de Série 2 auront le droit de recevoir un dividende annuel tel que suit:

(i) les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires auront le droit de recevoir un dividende annuel d'un montant de zéro virgule zéro cinq pour cent (0,05%) de la valeur nominale totale des Parts Sociales Ordinaires détenues par eux qui sera alloué comme suit (i) cinquante-quatre virgule quatre deux pour cent (54,42%) sera alloué aux détenteurs des Parts Sociales de Série 1 et (ii) quarante-cinq virgule cinq huit pour cent (45,58%) sera alloué aux détenteurs des Parts Sociales de Série 2;

(ii) les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A auront le droit de recevoir un dividende annuel d'un montant de zéro virgule dix pour cent (0,10%) de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Catégorie A détenues par eux qui sera alloué comme suit (i) cinquante-quatre virgule quatre deux pour cent (54,42%) sera alloué aux détenteurs des Parts Sociales de Série 1 et (ii) quarante-cinq virgule cinq huit pour cent (45,58%) sera alloué aux détenteurs des Parts Sociales de Série 2;

(iii) les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B auront le droit de recevoir un dividende annuel d'un montant de zéro virgule quinze pour cent (0,15%) de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Catégorie B détenues par eux qui sera alloué comme suit (i) cinquante-quatre virgule quatre deux pour cent (54,42%) sera alloué aux détenteurs des Parts Sociales de Série 1 et (ii) quarante-cinq virgule cinq huit pour cent (45,58%) sera alloué aux détenteurs des Parts Sociales de Série 2;

(iv) les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C auront le droit de recevoir un dividende annuel d'un montant de zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Catégorie C détenues par eux qui sera alloué comme suit (i) cinquante-quatre virgule quatre deux pour cent (54,42%) sera alloué aux détenteurs des Parts Sociales de Série 1 et (ii) quarante-cinq virgule cinq huit pour cent (45,58%) sera alloué aux détenteurs des Parts Sociales de Série 2;

(v) les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D auront le droit de recevoir un dividende annuel d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Catégorie D détenues par eux qui

sera alloué comme suit (i) cinquante-quatre virgule quatre deux pour cent (54,42%) sera alloué aux détenteurs des Parts Sociales de Série 1 et (ii) quarante-cinq virgule cinq huit pour cent (45,58%) sera alloué aux détenteurs des Parts Sociales de Série 2;

(vi) les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E auront le droit de recevoir un dividende annuel d'un montant de zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Catégorie E détenues par eux qui sera alloué comme suit (i) cinquante-quatre virgule quatre deux pour cent (54,42%) sera alloué aux détenteurs des Parts Sociales de Série 1 et (ii) quarante-cinq virgule cinq huit pour cent (45,58%) sera alloué aux détenteurs des Parts Sociales de Série 2;

(vii) les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F auront le droit de recevoir un dividende annuel d'un montant de zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Catégorie F détenues par eux qui sera alloué comme suit (i) cinquante-quatre virgule quatre deux pour cent (54,42%) sera alloué aux détenteurs des Parts Sociales de Série 1 et (ii) quarante-cinq virgule cinq huit pour cent (45,58%) sera alloué aux détenteurs des Parts Sociales de Série 2;

(viii) les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G auront le droit de recevoir un dividende annuel d'un montant de zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Catégorie G détenues par eux qui sera alloué comme suit (i) cinquante-quatre virgule quatre deux pour cent (54,42%) sera alloué aux détenteurs des Parts Sociales de Série 1 et (ii) quarante-cinq virgule cinq huit pour cent (45,58%) sera alloué aux détenteurs des Parts Sociales de Série 2; et

(ix) les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H auront le droit de recevoir le reliquat de toute distribution de dividendes qui sera alloué comme suit: (i) cinquante-quatre virgule quatre deux pour cent (54,42%) sera alloué aux détenteurs des Parts Sociales de Série 1 et (ii) quarante-cinq virgule cinq huit pour cent (45,58%) sera alloué aux détenteurs des Parts Sociales de Série 2.

18.6 L'Investisseur a le droit de recevoir le Dividende Spécial sur les Parts Sociales de Série 2 en conformité avec les dispositions de tout Pacte d'Associés. Afin d'éviter toute ambiguïté, le Dividende Spécial est payé en priorité et prélevé sur les fonds disponibles et distribuables y compris les fonds attribués aux Parts Sociales Traçantes. Les autres associés de la Société n'ont pas droit aux distributions opérées en conformité avec le Dividende Spécial. L'assemblée générale des associés ou du conseil de gérance, le cas échéant, décide, en conformité avec la Loi, de la distribution d'un Dividende Spécial à l'Investisseur de la manière et au moment prévu par les dispositions de tout Pacte d'Associés. La Société accumulera et ne distribuera pas le Dividende Spécial aussi longtemps et dans la mesure où une telle distribution est interdite par la Loi; pourvu que le Dividende Spécial accumulé soit distribué à l'Investisseur à un moment et dans la mesure où une telle distribution n'est plus interdite par la Loi. Le Dividende Spécial sera en tous les cas prioritaire et payé avec la priorité établie dans les présents Statuts ou dans tout Pacte d'Associés.

18.7 Dans le cas où l'intégralité de la dernière Catégorie de Parts Sociales restante (par ordre alphabétique, par exemple initialement les Parts Sociales de Catégorie H) ont été annulées suite à leur rachat ou de toute autre manière au moment de la distribution, le solde de toute distribution de dividendes devra alors être affecté à la dernière Catégorie de Parts Sociales restante immédiatement précédente (par exemple initialement les Parts Sociales de Catégorie G) et sera alloué comme suit: (i) cinquante-quatre point quatre deux pour cent (54,42%) sera alloué aux détenteurs des Parts Sociales de Série 1; et (ii) quarante-cinq point cinquante-huit pour cent (45,58%) sera alloué aux détenteurs de Parts Sociales de Série 2.

18.8 Sous réserve des conditions (le cas échéant) prévues par la Loi et conformément aux stipulations qui précèdent, le/les gérant(s) de la Société pourra/pourront payer anticipativement un dividende aux Associés. Le/les gérant(s) pourra/pourront fixer le montant et la date du paiement de tout paiement anticipé.

Art. 19. Le gérant, ou lorsqu'il y a plusieurs gérants le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement de dividendes intérimaires, y compris au cours du premier exercice social, sous les conditions suivantes:

Le gérant ou le conseil de gérance doit établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprise aux frais de la Société.

Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les dividendes intérimaires seront versés en proportion des parts sociales détenues dans la Société, tel que cela est énoncé dans les Statuts en général et plus particulièrement sous l'article 8 des Statuts.

Art. 20. La Société ne pourra être dissoute et placée en liquidation que par une décision des associés de la Société approuvée par tous les associés de la Société lors d'une assemblée générale.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par le/les gérant(s) de la Société ou par toute autre personne (qu'il s'agisse d'une personne physique ou d'une personne morale) désignée par le/les associé(s) de la Société qui en détermineront les pouvoirs ainsi que la rémunération.

Après paiement de l'ensemble des dettes et frais de la Société, en ce compris les dépenses relatives à la liquidation, le boni de liquidation net sera distribué aux associés de la Société, de manière à atteindre au total le même résultat que par les règles de distribution prévues pour les dividendes à l'article 18 des Statuts ensemble avec, concernant les Parts Sociales

de Série 3, un montant égal à la valeur du pair comptable des Parts Sociales de Série 3 devant être payé selon la même priorité que les distributions réalisées dans le cadre de l'article 18.5 (c).

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Art. 22. Sauf indication expresse ou lorsque le contexte l'exige autrement:

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée.

Date des Comptes Intérimaires signifie la date non antérieure de plus de huit (8) jours à la date de rachat et d'annulation de la Catégorie de Parts Sociales.

Dividendes de Série 3 a le sens qui lui est conféré à l'article 18.5 (c) des présents Statuts.

Dividende Spécial a la signification indiquée dans tout Pacte d'Associés.

Euro Equivalant désigne un équivalent en euros en référence au taux de change de l'euro fixé par la Banque Centrale Européenne à 15:00 CET pour le rachat d'euros avec des dollars canadien.

Jour Ouvrable signifie tout jour de la semaine, sauf le samedi, le dimanche ou tout jour pendant lequel les banques ne sont normalement pas ouvertes pour les affaires en France, au Luxembourg, en Ontario (Canada), et au Royaume-Uni.

Investisseur a la signification indiquée dans tout Pacte d'Associés, aussi longtemps que cette entité détient des parts sociales dans la Société, et tout cessionnaire de telles parts sociales suivant.

Lois signifie les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Montant Disponible signifie le montant total des profits nets (en ce compris les bénéfices reportés), augmenté (i) des réserves librement distribuables (en ce compris afin d'éviter tout doute, la réserve de prime d'émission ou l'apport en capitaux propres au compte 115 sans émission de parts sociales) et (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction du capital et de la réserve légale relative aux Parts Sociales pouvant être rachetées/annulées, mais réduit par (i) toutes pertes (en ce compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes à porter en réserve(s) conformément aux exigences des Lois ou des Statuts, chaque fois telles que déterminées dans les Comptes Intérimaires concernés (sans, afin d'éviter tout doute, tout double comptage) de sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Pour lequel:

AA = Montant Disponible

NP = profits nets (en ce compris les bénéfices reportés)

P = toute réserve librement distribuable (en ce compris la réserve de prime d'émission)

CR = montant de la réduction du capital social et de la réserve légale concernant la Catégorie de Parts Sociales annulée

L = pertes (y compris les pertes reportées)

LR = toute somme placée en réserve conformément aux dispositions légales et aux Statuts.

Montant Total d'Annulation signifie le montant déterminé par le conseil de gérance de la Société et approuvé par l'assemblée générale des associés de la Société sur la base des Comptes Intérimaires concernés.

Le Montant Total d'Annulation sera le Montant Disponible total au moment de l'annulation des Parts Sociales ou de la Catégorie de Parts Sociales concernée(s), sauf en cas de décision contraire de l'assemblée générale des associés de la Société dans les conditions prévues pour la modification des Statuts, à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur à ce Montant Disponible.

Pacte d'Associés signifie tout associé et/ou toute convention sur le détenteur titres qui existera de temps à autre entre les associés de la Société.

Pamplona signifie Pamplona Capital Partners III, L.P., un exempted limited partnership, constitué d'après les lois des Îles Cayman, immatriculé auprès du Cayman Islands Registrar of Limited Partnerships, sous le numéro QH-49170, aussi longtemps qu'il détient des parts sociales dans la Société, et tout cessionnaire de telles parts sociales suivant.

Parts Sociales de Catégorie A désigne les Parts Sociales de Catégorie 1A, les Parts Sociales de Catégorie 2A, les Parts Sociales de Catégorie 3A.

Parts Sociales de Catégorie B désigne les Parts Sociales de Catégorie 1B, les Parts Sociales de Catégorie 2B, les Parts Sociales de Catégorie 3B.

Parts Sociales de Catégorie C désigne les Parts Sociales de Catégorie 1C, les Parts Sociales de Catégorie 2C, les Parts Sociales de Catégorie 3C.

Parts Sociales de Catégorie D désigne les Parts Sociales de Catégorie 1D, les Parts Sociales de Catégorie 2D, les Parts Sociales de Catégorie 3D.

Parts Sociales de Catégorie E désigne les Parts Sociales de Catégorie 1E, les Parts Sociales de Catégorie 2E, les Parts Sociales de Catégorie 3E.

Parts Sociales de Catégorie F désigne les Parts Sociales de Catégorie 1F, les Parts Sociales de Catégorie 2F, les Parts Sociales de Catégorie 3F.

Parts Sociales de Catégorie G désigne les Parts Sociales de Catégorie 1G, les Parts Sociales de Catégorie 2G, les Parts Sociales de Catégorie 3G.

Parts Sociales de Catégorie H désigne les Parts Sociales de Catégorie 1H, les Parts Sociales de Catégorie 2H, les Parts Sociales de Catégorie 3H.

Parts Sociales Ordinaires désigne les Parts Sociales de Catégorie 1, les Parts Sociales de Catégorie 2 et les Parts Sociales de Catégorie 3.

Titres ont la signification indiquée dans tout Pacte d'Associés.

Une Catégorie de Parts Sociales désignent une entière catégorie, les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G ou les Parts Sociales de Catégorie H.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du mandataire de l'Actionnaire Unique, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Actionnaire Unique, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Van der Wielen, N'Diaye, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29508. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016053822/1386.

(160012644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Fabienne Belnou Développement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 5, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 140.976.

L'an deux mille seize, le huitième jour du mois de janvier.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Madame Fabienne BELNOU, commerçante, née le 27 juillet 1967 à Nantes (France), demeurant à L-8371 Hobscheid, 9, rue Hiel;

2. Monsieur Lauro Lars LICHIOUS, Gérant technique, né le 20 avril 1975 à Pforshheim (Allemagne), demeurant à F-57440 Angevillers, 55, Rue des Tulipes;

ici tous représentés par Madame Nilufer YILDIRIM, employée privée, demeurant professionnellement à L-3260 Bettendorf, 23, Route de Mondorf, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

I.- Lesquels comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter qu'ils sont les seuls associés de la société «FABIENNE BELNOU DÉVELOPPEMENT S.à r.l.», une société à responsabilité limitée avec siège social à L-4220 Esch-sur-Alzette, 11, Rue de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.976, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, alors notaire de résidence à Sanem, en remplacement de son collègue, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2168 du 5 septembre 2008, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 14 janvier 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 522 du 26 février 2014 (ci-après la "Société").

II.- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes entièrement libérées et appartenant aux associés comme suit:

- Madame Fabienne BELNOU, pré-qualifiée, quatre-vingt-dix-sept parts sociales	97
- Monsieur Lauro Lars LICHIOUS, pré-qualifié, trois parts sociales	<u>3</u>
Total: cent parts sociales	100

III. Les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes, qu'ils ont demandé au notaire d'acter comme suit:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société de son adresse actuelle de L-4220 Esch-sur-Alzette, 11, Rue de Luxembourg à l'adresse suivante L-1728 Luxembourg, 5, Rue du Marché-aux-Herbes;
2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la résolution précédente;
3. Divers.

Première résolution

Les associés ont décidé de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle de L-4220 Esch-sur-Alzette, 11, Rue de Luxembourg à l'adresse suivante: L-1728 Luxembourg, 5, Rue du Marché-aux-Herbes.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les associés ont décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. (1^{er} alinéa). «Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. YILDIRIM, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/1248. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Référence de publication: 2016055097/63.

(160014353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Grohe Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 101.086.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2016055126/12.

(160014596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

HC Finance III S.à r.l., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 162.836.

In the year two thousand fifteen, the fifteenth day of December,
before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of HC Finance III S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 15, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162.836 (the Company). The Company was incorporated on 3 August 2011 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2358 on 4 October 2011. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a deed of Maître Cosita Delvaux, notary residing in Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg), dated 14 November 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 22 on 4 January 2012.

THERE APPEARED:

Hutton Collins Capital Partners III, a UK limited partnership with registered office at 50 Pall Mall, London, SW1Y 5JH, United Kingdom and registered with the Companies House under number LP012857, and being the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, professionally residing in Pétange, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the 31,000 (thirty-one thousand) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;
2. Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire);
3. Appointment of Mr Jean-François Bouchoms as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company;
4. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company; and
5. Miscellaneous.

III. After deliberation, the Sole Shareholder makes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented considering itself as duly convened and declaring itself to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves with immediate effect to dissolve the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr Jean-François Bouchoms, attorney-at-law, with professional address at 15, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, as liquidator (liquidateur) of the Company (the Liquidator).

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915, as amended (the Law).

The Sole Shareholder also resolves to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the Sole Shareholder. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in the case of any discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Pétange, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quinzième jour du mois de décembre,
par-devant Maître Jacques Kessler, notaire résidant à Pétange au Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de HC Finance III S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 15, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.836 (la Société). La Société a été constituée le 3 août 2011 en vertu d'un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 2358 du 4 octobre 2011. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Cosita Delvaux, notaire résidant à Redange-sur-Attert (Grand Duché de Luxembourg) daté du 14 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 22 du 4 janvier 2012.

A COMPARU:

Hutton Collins Capital Partners III, une limited partnership de droit britannique ayant son siège social au 50 Pall Mall, Londres SW1Y 5JH, Royaume-Uni et immatriculée auprès du Companies House sous le numéro LP012857, en sa qualité d'associé unique de la Société (l'Associé Unique),

ci-après représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, résidant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que les 31.000 (trente-et-un mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent considérée comme dûment constituée et apte à délibérer des points suivants de l'ordre du jour reproduit ci-dessous;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Liquidation de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
3. Nomination de Maître Jean-François Bouchoms, en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société;
4. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société; et
5. Divers.

III. Après délibération, l'Associé Unique a approuvé les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide avec effet immédiat de procéder à la liquidation de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Maître Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, résidant professionnellement au 15, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur).

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et seq. de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

L'Associé Unique décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Associé Unique décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Associé Unique décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Associé Unique décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation à l'Associé Unique, conformément à l'article 148 de la Loi.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Pétange.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30569. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016055156/138.

(160014831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Lima Hodco (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 202.663.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2016055241/10.

(160014544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Pearl Holding S.A., - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 97.905.

In the year two thousand and sixteenth, on the eighth of January.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "PEARL HOLDING S.A.", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 97.905, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed dated December 23rd, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 149 of February 5th, 2004.

The Meeting is presided by Mr Eric LECLERC, employee, with professional address in Howald.

The Chairman appoints as secretary Mrs Géraldine YERNAUX, employee, with professional address in Howald.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Vanessa TIMMERMANS, employee, with professional address in Howald.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Transfer, with retroactive effect on January 1st, 2016, of the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

2. Subsequent amendment of the statutes.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Sole resolution

The Meeting resolves to transfer, with retroactive effect on January 1st, 2016, the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen and to amend consequently article 2, first paragraph of the statutes, as follows:

“ **Art. 2. First paragraph.** The registered office is established in the Municipality of Hesperange (Grand-Duchy of Luxembourg).

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at seven hundred fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Howald, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le huit janvier.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "PEARL HOLDING S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 97.905, (la "Société"), constituée suivant acte reçu en date du 23 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 149 du 5 février 2004.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Eric LECLERC, employé, demeurant professionnellement à Howald.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Géraldine YERNAUX, employée, demeurant professionnellement à Howald.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016, du siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

2. Modification afférente des statuts.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016, de transférer le siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen et de modifier en conséquence l'article 2, alinéa 1 des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Alinéa 1.** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à sept cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Howald, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. LECLERC, G. YERNAUX, V. TIMMERMANS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 14 janvier 2016. Relation: 2LAC/2016/840. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Référence de publication: 2016055376/109.

(160014179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

BYOB, Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 142.060.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2016055723/14.

(160015685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

CALI Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 75.007.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Référence de publication: 2016055762/10.

(160015643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Charger Lux HoldCo II (Offshore) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 158.706,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 138.298.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Référence de publication: 2016055732/10.

(160015631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Charger Lux HoldCo II (Onshore) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 130.020,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 138.274.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Référence de publication: 2016055733/10.

(160015627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Catena Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 199.948.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 04 novembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016055727/13.

(160015313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

BTC Investments 2014 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 193.084.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 1980 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016055718/9.

(160014949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Bridge Advisory, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 187.335.

L'an deux mille quinze, le dix-septième décembre.

Par-devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Charles MEMOUNE, gérant de sociétés, né à Neuilly-sur-Seine (France) le 4 janvier 1984, demeurant à F-92200 Neuilly-sur-Seine, 10, rue Ernest Deloison, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, ayant son adresse professionnelle Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Monsieur Charles MEMOUNE est l'associé unique de Bridge Advisory S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège est établi à 26, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, avec un capital social de 12,500 EUR et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.335 (la «Société»), constituée par acte du notaire Me Gérard LECUIT en date du 12 mai 2014, publié au Mémorial C numéro 2026 le 1^{er} août 2014.

Laquelle partie comparante représentée comme dit ci-avant représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Première résolution

L'associé décide de modifier l'objet social de la Société, afin de le faire correspondre aux activités réelles de la société, en y incluant l'activité relative au développement de droits de propriété intellectuelle en matière de logiciels.

Deuxième résolution

L'associé décide alors de modifier l'article 2 des statuts de la Société pour refléter la modification de l'objet social, lequel article sera comme suit:

« **Art. 2.** La Société a pour objet le conseil économique, c'est-à-dire la fourniture de services et de conseils en matière micro- et macroéconomique ainsi qu'en gestion d'entreprise et toutes les prestations de services annexes ou complémentaires et notamment dans le domaine financier.

La Société a également pour objet, directement ou indirectement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

la détention de participations ou d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et dans toute autre forme d'investissements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière que ce soit ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille; et la réalisation de toutes opérations de services et d'achats, de ventes, de locations ou de gestion de tous biens, immobiliers ou mobiliers, pour le compte de la Société ou de toute société affiliée, ainsi que la conception, le développement et la gestion de tous projets concernant l'univers de la santé et en particulier les établissements destinés à accueillir des personnes du troisième âge, dépendantes ou non; et généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières, quelles qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes et susceptibles de faciliter le développement de la Société.

La Société a également pour objet des activités dans le domaine de la propriété intellectuelle, à savoir, la détention, l'acquisition, la conception, la mise en application et la commercialisation de logiciels et de services informatiques (ou de toute solution informatique basée sur un code source), ainsi que la maintenance et le développement des logiciels commercialisés ou mis en licence.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

La personne comparante, es qualité qu'elle agit, agissant dans un intérêt commun, donne pouvoir individuellement à tous employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30745. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016055716/59.

(160016151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Singleton, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 117.370.

—
In the year two thousand and sixteen, on the eighth of January.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "SINGLETON", a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 117.370, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed dated June 27th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1638 of August 30th, 2006.

The Meeting is presided by Mr Eric LECLERC, employee, with professional address in Howald.

The Chairman appoints as secretary Mrs Géraldine YERNAUX, employee, with professional address in Howald.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Vanessa TIMMERMANS, employee, with professional address in Howald.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Transfer, with retroactive effect on January 1st, 2016, of the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

2. Subsequent amendment of the statutes.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Sole resolution

The Meeting resolves, with retroactive effect on January 1st, 2016, to transfer the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen and to amend consequently article 5, first sentence of the statutes, as follows:

“ **Art. 5. First sentence.** The registered office is established in the Municipality of Hesperange (Grand-Duchy of Luxembourg).

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at seven hundred fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Howald, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le huit janvier.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des associés de "SINGLETON", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 117.370, (la "Société"), constituée suivant acte reçu en date du 27 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1638 du 30 août 2006.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Eric LECLERC, employé, demeurant professionnellement à Howald.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Géraldine YERNAUX, employée, demeurant professionnellement à Howald.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016, du siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Petermelchen.

2. Modification afférente des statuts.

B) Que les associés, présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les associés présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des associés représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les associés, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016, de transférer le siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Petermelchen et de modifier en conséquence l'article 5, première phrase des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Première phrase.** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à sept cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Howald, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. LECLERC, G. YERNAUX, V. TIMMERMANS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 14 janvier 2016. Relation: 2LAC/2016/845. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.
Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Référence de publication: 2016055476/109.

(160014192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Singleton, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 117.370.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2016055477/14.

(160014197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Sub Para Mies S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 203.017.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Référence de publication: 2016055496/10.

(160013715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

CCP III Holdings Luxco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 195.319.

Les statuts coordonnés au 23 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2016055770/11.

(160015323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

CEM-Vivant S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 187.259.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Jean-Paul MEYER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 15 décembre 2015 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 15 janvier 2016.

Référence de publication: 2016055771/11.

(160016067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Centre Hospitalier Emile Mayrisch, Fondation.

Siège social: L-4005 Esch-sur-Alzette, rue Emile Mayrisch.
R.C.S. Luxembourg G 197.

Composition du Conseil d'Administration au 18 janvier 2016

Fonction et pouvoir de signature (membres sortants)

Il résulte des délibérations et décisions prises par le Conseil d'Administration du CHEM dans sa séance du 28 septembre 2015 que les personnes ci-après n'exercent plus les fonctions et pouvoirs de signature suivants:

Nom et prénom: Becker Alain

Fonction: Représentant de la Ville de Dudelange

2^{ème} Vice-Président / Membre effectif avec voix délibérative

Adresse: L-3531 Dudelange / 61, rue du Nord

Pouvoir de signature: signature individuelle (mandat spécial à conférer par le conseil d'adm.)

Fonction et pouvoir de signature (membres entrants)

Il résulte des délibérations et décisions prises par le Conseil d'Administration du CHEM dans sa séance du 28 septembre 2015 que les personnes ci-après exercent les fonctions et disposent des pouvoirs de signature suivants:

Nom et prénom: Biancalana Dan

Fonction: Représentant de la Ville de Dudelange

2^{ème} Vice-Président / Membre effectif avec voix délibérative

Adresse: L-3412 Dudelange / 83, rue Grand-Duc Adolphe

Pouvoir de signature: signature individuelle (mandat spécial à conférer par le conseil d'adm.)

Membres sortants

Le membre suivant a présenté sa démission au Conseil d'Administration du CHEM en sa séance du 14 décembre 2015:

Nom et prénom: Becker Alain

Fonction: Représentant de la Ville de Dudelange Membre effectif avec voix délibérative

Adresse: L-3531 Dudelange / 61, rue du Nord

Membres entrants

Il résulte des délibérations et décisions prises par le Conseil d'Administration du CHEM dans sa séance du 18 janvier 2016 que la personne suivante remplace le membre démissionnaire:

Nom et prénom: Schlussnuss Brit

Fonction: Représentant de la Ville de Dudelange

Membre effectif avec voix délibérative

Adresse: L-3485 Dudelange / 15, place Gymnich

La nouvelle composition du Conseil d'Administration du CHEM se présente comme suit à la date du 18 janvier 2016:

Nom et prénom: Spautz Vera

Fonction: Représentant de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Présidente / Membre effectif avec voix délibérative

Adresse: L-4306 Esch-sur-Alzette / 31, rue Michel Rodange

Pouvoirs de signature: signature individuelle

Nom et prénom: Seyler Patrick

Fonction: Représentant de la société ArcelorMittal

1^{er} Vice-Président / Membre effectif avec voix délibérative

Adresse: L-1149 Luxembourg / 170, rue des Sept Arpents

Pouvoirs de signature: signature individuelle (mandat spécial à conférer par le conseil d'adm.)

Nom et prénom: Biancalana Dan

Fonction: Représentant de la Ville de Dudelange

2^{ème} Vice-Président / Membre effectif avec voix délibérative

Adresse: L-3412 Dudelange / 83, rue Grand-Duc Adolphe

Pouvoirs de signature: signature individuelle (mandat spécial à conférer par le conseil d'adm.)

Nom et prénom: Schlussnuss Brit

Fonction: Représentant de la Ville de Dudelange
Membre effectif avec voix délibérative
Adresse: L-3485 Dudelange / 15, place Gymnich
Nom et prénom: Codello Daniel

Fonction: Représentant de la Ville d'Esch-sur-Alzette
Membre effectif avec voix délibérative
Adresse: L-4216 Esch-sur-Alzette / 2, rue de Lorraine
Nom et prénom: Fox Marc

Fonction: Représentant de la société Arcelor Mittal
Membre effectif avec voix délibérative
Adresse: L-4909 Bascharage / 5, rue Belair
Nom et prénom: Knauf-Hübel Dorothee

Fonction: Représentant du Gouvernement
Membre effectif avec voix délibérative
Adresse: L-2510 Luxembourg / 18, rue Schafsstrachen
Nom et prénom: Huss Jean

Fonction: Représentant de la Ville d'Esch-sur-Alzette
Membre effectif avec voix délibérative
Adresse: L-4173 Esch-sur-Alzette / 25, rue André Koch
Nom et prénom: Jacoby Marc

Fonction: Représentant de la société Arcelor Mittal
Membre effectif avec voix délibérative
Adresse: L-4930 Bascharage / 32, boulevard J.F. Kennedy
Nom et prénom: Mangen Robert

Fonction: Représentant de la Ville de Differdange
Membre effectif avec voix délibérative
Adresse: L-4620 Differdange / 25, rue Emile Mark
Nom et prénom: Mellina Pierre

Fonction: Représentant de la Ville de Pétange
Membre effectif avec voix délibérative
Adresse: L-4887 Lamadelaine / 81, rue Titelberg
Nom et prénom: Soumer Raymond

Fonction: Représentant de la société Arcelor Mittal
Membre effectif avec voix délibérative
Adresse: L-4336 Esch-sur-Alzette / 24, rue de la Tuilerie
Nom et prénom: Wolter Michel

Fonction: Représentant de la Ville de Käerjeng
Membre effectif avec voix délibérative
Adresse: L-4937 Hautcharage / 1, rue J.-P. Origer
Nom et prénom: Zwally André

Fonction: Représentant de la Ville d'Esch-sur-Alzette
Membre effectif avec voix délibérative
Adresse: L-4060 Esch-sur-Alzette / 21, rue du Cinquantenaire
Référence de publication: 2016055772/96.
(160016237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Centrum NS Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 85.523.

L'an deux mille quinze, le vingt-sept novembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Centrum NS Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85523 (la Société). La Société a été constituée le 10 décembre 2001 en vertu d'un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 29 avril 2002 numéro 661 à la page 31699. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 23 juillet 2010 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2283 du 26 octobre 2010

Ont comparu:

Parinvest S.A.S., une société par actions simplifiée ayant son siège social au 83 rue du Faubourg Saint Honore 75008 Paris, et immatriculée auprès du Registre du Commerce de Paris sous le numéro 483.872.040;

Matignon Abbeville S.A.S., une société par actions simplifiée ayant son siège social au 83 rue du Faubourg Saint Honore 75008 Paris, et immatriculée auprès du Registre du Commerce de Paris sous le numéro 392.843.298 et;

Apsys Investment S.A., une société anonyme ayant son siège social au L-1229 Luxembourg, 1, rue Bender, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94881,

(les Associés)

ci-après représentées par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu de procurations données par acte sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentaire demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les Associés, représentés comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que les quinze mille parts sociales (15.000) ayant une valeur nominale de 1 euro (un Euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de quinze mille Euros (EUR 15.000), sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent considérée comme dûment constituée et apte à valablement délibérer des points suivants de l'ordre du jour reproduit ci-dessous;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Approbation des comptes pro forma de la Société pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 jusqu'à la date de l'assemblée générale extraordinaire décidant de la dissolution de la Société et de sa mise en liquidation volontaire (les Comptes Pro forma);

3. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;

4. Nomination du liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);

5. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;

6. Décharge (quitus) accordé aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

et

7. Pouvoirs et autorités.

III. Les Associés approuvent les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les Associés représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'approuver les Comptes Pro forma dans la forme annexée aux présentes.

Troisième résolution

Les Associés décident avec effet immédiat de procéder à la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Quatrième résolution

Les Associés décident de nommer Fairland Property Limited, une société de droit des Iles Vierges britanniques ayant son siège social au P.O Box 957 Offshore Incorporations Centre, Road Town (Tortola), British Virgin Islands, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 517295, en tant que Liquidateur.

Cinquième résolution

Les Associés décident de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et seq. de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Les Associés décident également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

Les Associés décident que le Liquidateur sera autorisé à signer tout acte et effectuer toute opération au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des Associés. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

Les Associés décident également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

Les Associés décident en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tout versement d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux Associés, conformément à l'article 148 de la Loi.

Sixième résolution

Les Associés décident d'accorder décharge (quitus) aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

Septième résolution

Les Associés décident, en outre, d'accorder pouvoir et autorité à tout employé de Vistra (Luxembourg) S.à r.l., chacun agissant individuellement, afin d'accomplir toutes formalités nécessaires auprès du Registre de Commerce et des Sociétés concernant les résolutions figurant ci-dessus; et, généralement, d'effectuer toutes autres opérations qui pourraient être nécessaires ou utiles pour l'accomplissement des résolutions figurant ci-dessus.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 7 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/38604. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Référence de publication: 2016055773/92.

(160015591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

GMAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4103 Esch-sur-Alzette, 18, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 198.673.

Les statuts coordonnés au 13 janvier 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2016055935/11.

(160015182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

GP Global s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 35, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 167.008.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange.

Carlo GOEDERT

Notaire

Référence de publication: 2016055941/12.

(160016084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Gy Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 91, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 202.071.

Les statuts coordonnés au 30/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2016.
Me Cosita Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2016055945/12.
(160015345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Hazel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 79.207.

L'an deux mil quinze, le vingt-trois décembre.
Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange,

A comparu

«RIMA UK LIMITED», une Private limited Company de droit anglais, ayant son siège social à Unit 2 Rash's Green Industrial Estate, NR 191JG Dereham, Norfolk, inscrite à la Companies House sous le numéro 04713781 (l'«Actionnaire unique»),

ici représentée par Madame Géraldine Nucera, juriste, demeurant professionnellement à Hesperange,
en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 18 décembre 2015.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, par sa mandataire, expose au notaire instrumentant:

Qu'elle est l'actionnaire unique de la société «HAZEL S.A.» (la «Société»), une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.207,

constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg le 27 novembre 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 456 du 19 juin 2001,

modifié suivante acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch le 20 juin 2005, publié audit Mémorial C, numéro 42, du 6 janvier 2006.

et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 mars 2009, publié audit Mémorial C, numéro 2846 du 23 novembre 2012.

Sur ce l'Actionnaire unique de la Société, par son mandataire, a pris les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'Actionnaire unique décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième Résolution

L'Actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de deux cent cinquante-neuf mille euros (EUR 259.000) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) à deux cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 290.000), sans émission d'actions nouvelles, mais par la seule augmentation du pair comptable des mille (1.000) actions existantes à due concurrence.

L'Actionnaire unique décide de souscrire intégralement le montant de deux cent cinquante-neuf mille euros (EUR 259.000) et de le libérer intégralement moyennant un apport en numéraire, de sorte que le montant de deux cent cinquante-neuf mille euros (EUR 259.000) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate moyennant certificat bancaire.

Troisième Résolution

Ensuite l'Actionnaire unique décide de réduire le capital social de la Société de son montant de deux cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 290.000,-) à un montant de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) par apurement partiel des pertes cumulées au 30 novembre 2015 à hauteur de deux cent cinquante-neuf mille euros (EUR 259.000), et sans annulation d'actions mais par la seule réduction du pair comptable des mille (1.000) actions existantes à due concurrence.

Quatrième Résolution

L'Actionnaire unique décide de fixer la valeur nominale à trente-et-un euros (EUR 31,-) par action.

Cinquième Résolution

L'Actionnaire unique décide de modifier la deuxième phrase de l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Toutes les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.»

Sixième Résolution

L'Actionnaire unique décide de supprimer dans l'article 3 des statuts les paragraphes concernant le capital autorisé. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le procès-verbal est clos.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève à EUR 1.250,-.

DONT ACTE, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue par le notaire instrumentant par ses nom, prénom, état civil et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Nucera, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 30 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/42427. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 22 janvier 2016.

Référence de publication: 2016055954/65.

(160015327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Globasia Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 169.885.

L'an deux mille quinze,

le neuf décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «GLOBASIA INVEST S.A.», (la «Société»), une société anonyme, constituée suivant un acte notarié dressé par le ministère du notaire soussigné en date du 29 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1921 du 02 août 2012,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 169 885, établie et ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte dressé par le notaire soussigné en date du 27 décembre 2013, publié au Mémorial, le 18 février 2014, sous le numéro 441 et page 21151.

L'assemblée générale extraordinaire est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Pierre ANGÉ, employé privé, avec adresse professionnelle à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Anthony SERVAIS, employé privé, avec adresse professionnelle à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sylviane SZUMILAS, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision de modifier l'article TREIZE (13) des statuts de la Société, afin de donner à la Société la possibilité d'avoir un ou plusieurs commissaires aux comptes ou un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, actionnaires ou non, à nommer pour une durée qui ne peut pas dépasser six (6) ans.

2. Décision d'accepter la démission immédiate du mandat de la société «MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à r.l.» en tant que commissaire aux comptes; Décharge à lui accorder pour l'accomplissement de ses fonctions de commissaire aux comptes jusqu'au jour de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant sur cet ordre du jour.

3. Décision de nommer la société «DELOITTE AUDIT S.à r.l.» avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, aux fonctions de réviseur d'entreprises agréé de la Société en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire et décision de fixer son mandat jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société à tenir en 2018.

4. Décision de modifier la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société pour la tenir dorénavant le 29 juin à 14.00 heures au lieu du 24 mai à 14.00 heures et décision de modifier l'article QUINZE (15) des statuts en conséquence.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur» par les personnes présentes et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumis à simultanément l'enregistrement.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les vingt et un millions trois cent cinquante-sept mille cent soixante-treize (21'357'173) actions d'une valeur nominale de CINQ EUROS (5.- EUR) chacune représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société de CENT SIX MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE HUIT CENT SOIXANTE-CINQ EUROS (106'785'865.- EUR) sont présentes et représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier l'article TREIZE (13) des statuts de la Société, afin de donner à la Société la possibilité d'avoir un ou plusieurs commissaires aux comptes ou un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, actionnaires ou non, à nommer pour une durée qui ne peut pas dépasser six (6) ans.

Deuxième résolution

Afin de tenir compte de la résolution qui précède, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de donner à cet article TREIZE (13) des statuts de la Société à modifier la nouvelle teneur qui suit:

Art. 13. «La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes ou à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six (6) ans, rééligibles et toujours révocables.»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE d'accepter la démission immédiate du mandat de la société «MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à r.l.» en tant que commissaire aux comptes de la Société et DECIDE de même de lui accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement de ses fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de nommer aux fonctions de réviseur d'entreprises agréé de la Société en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, la société suivante:

«DELOITTE AUDIT S.à r.l.», une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous section B numéro 67 895).

Son mandat en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société se terminera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de cette dernière à tenir en 2018.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de changer la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société pour la tenir dorénavant le 29 juin à 14.00 heures au lieu du 24 mai à 14.00 heures.

En conséquence directe de ce changement de date de la tenue de l'assemblée générale annuelle, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier l'article QUINZE (15) des statuts de Société lequel aura désormais le nouveau libellé suivant:

Art. 15. «L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 29 juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un samedi, un dimanche ou un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.» L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Dont acte, passé à Bertrange, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, constituant le bureau de l'assemblée, connues par le notaire instrumentaire, par leur nom, prénoms usuels, état et demeures, lesdites personnes comparantes ont toutes signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. ANGÉ, A. SERVAIS, S. SZUMILAS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29539. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2016055933/92.

(160015585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

**Engie Treasury Management, Société à responsabilité limitée,
(anc. GDF SUEZ Treasury Management).**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 160.772.

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of December.
Before Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange,

THERE APPEARED:

GDF SUEZ Invest International S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 65 avenue de la gare, L-1611, Luxembourg, registered with the register of commerce and companies of Luxembourg, under registration number B 1860 (the Sole Shareholder), represented by Mrs Florence PONCELET, director, residing professionally in Luxembourg, 65, avenue de la Gare, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Which power of attorney shall be signed ne varietur by the proxyholder of the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Who declared and requested the notary to state:

1) GDF SUEZ Invest International S.A. is the sole shareholder of GDF SUEZ Treasury Management, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 160.772 and on May 2, 2011 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, then notary residing Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of July 28, 2011 number 1708.

2) That the share capital is set at two million Euros (EUR 2,000,000), represented by two thousand (2,000) shares in registered form, without par value, all subscribed and fully paid up.

3) After this had been set forth, the above named sole shareholder representing the entire corporate capital of the Company, has decided to hold an extraordinary general meeting and to take the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the corporate name of the Company from "GDF SUEZ Treasury Management" into "Engie Treasury Management"

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder resolves to amend the first sentence of article 1 of the articles of incorporation of the Company, which shall now be read as follows:

- The name of the company is "Engie Treasury Management» (the Company)."

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Follows the french translation

L'an deux mille quinze, le quinze décembre.

Pardevant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange,

A COMPARU:

GDF SUEZ Invest International S.A., une société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social 65 avenue de la gare, L-1611 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 1860 (l'Associé Unique),

représentée par Madame Florence PONCELET, administrateur, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, 65, avenue de la Gare, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Qui a déclaré et demandé au notaire d'acter:

1) GDF SUEZ Invest International S.A. est l'actionnaire unique de GDF SUEZ Treasury Management, une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.772, et constituée le 2 mai 2011 suivant un acte de Maître Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 28 juillet 2011 sous le numéro 1708.

2) Que le capital social est fixé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000) représenté par deux mille (2.000) parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

3) Ceci ayant été exposé, l'actionnaire unique prénommé représentant l'intégralité du capital social de la Société a décidé de tenir une assemblée générale extraordinaire et de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de transformer la dénomination sociale de la Société de «GDF SUEZ Treasury Management» en «Engie Treasury Management».

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier la première phrase de l'article 1 des statuts de la Société, qui aura la teneur suivante:

Le nom de la société est "Engie Treasury Management" (la Société).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture de l'acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante connu du notaire soussigné par nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Poncelet, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30728. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2016055924/84.

(160016154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Interalu Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 93.017.

Le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat, à l'adresse suivante:

45, Route d'Arlon

L-8009 Strassen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 1^{er} décembre 2015.

INTERALU LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2016061043/13.

(160021675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

Gestion pour Décharges et Carrières S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7738 Colmar-Berg, rue de Cruchten.
R.C.S. Luxembourg B 100.401.

L'an deux mil seize, le onze janvier.

Pardevant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

Monsieur Robert HEIRENS, ingénieur-technicien, demeurant à L-7594 Beringen, 8, rue des Noyers,

Monsieur Frank SCHULLER, ingénieur diplômé, demeurant à L-7594 Beringen, 9, rue des Noyers.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- La société à responsabilité limitée GESTION POUR DECHARGES ET CARRIERES S. à r.l., en abrégé GEDECA, ayant son siège à L-7738 Colmar-Pont, rue de Cruchten, a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné le 27 août 2001, publié au Mémorial C numéro 151 du 29 janvier 2002 et elle est inscrite au RCSL sous le numéro B 100.401.

II.- Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS (12.400.-) EUROS, représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE (124.-) EUROS chacune, entièrement souscrites et libérées par les comparants, chacun pour moitié.

Sur ce:

Monsieur Frank SCHULLER a déclaré céder ses CINQUANTE (50) parts sociales à Monsieur Robert HEIRENS, ici présent et ce acceptant, pour et moyennant le prix de DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE CINQ CENTS (290.500.-) EUROS, qu'il reconnaît avoir reçu à l'instant même, ce dont bonne et valable quittance.

Le cessionnaire est propriétaire des parts cédées dès ce jour et il en a la jouissance et est subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

Acceptation

Les comparants, agissant en tant que gérants, déclarent consentir à la cession de parts ci-avant mentionnée, conformément à l'article 1690 du Code Civil, et la tiennent pour valablement signifiée à la société et à eux-mêmes.

Ensuite, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite à la cession de parts ci-avant, l'article 5 des statuts est supprimé et remplacé par le suivant:

«Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS (12.400.-) EUROS, représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE (124) EUROS chacune, entièrement souscrites et libérées par Monsieur Robert HEIRENS, ingénieur-technicien, demeurant à L-7594 Beringen, 8, rue des Noyers.»

Deuxième résolution

Il décide de modifier l'objet social et en conséquence:

- il supprime les deuxième et troisième paragraphes de l'article 3 et les remplace par les suivants:

«La société a en outre pour objet le commerce de matériaux de construction, l'exécution de tous travaux d'excavation, de construction, de voirie ainsi que le transport de marchandises.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement aux objets précités ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.»

- il ajoute un dernier paragraphe comme suit:

«La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.»

Troisième résolution

Il accepte la démission du gérant administratif et lui donne décharge pour sa mission jusqu'à ce jour.

En conséquence, Monsieur Robert HEIRENS est désormais gérant unique de la société, avec tous pouvoirs pour l'engager valablement en toutes circonstances par sa seule signature.

Frais

Le montant des frais, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de DEUX MILLE SEPT CENTS (2.700.-) EUROS.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: Heirens, Schuller, THOLL.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 12 janvier 2016. Relation: 2LAC/2016/683. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C.

Mersch, le 25 janvier 2016.

Référence de publication: 2016055928/61.

(160015843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

GBL Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 143.104.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Référence de publication: 2016055920/10.

(160015617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

GBL Verwaltung S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 93.453.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Référence de publication: 2016055921/10.

(160015616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Walam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 90.900.

Le 22 janvier 2016, en conformité de la loi 28 juillet 2014 sur l'immobilisation des actions et parts au porteur, l'administrateur unique de WALAM S.A. a désigné Me Romain LUTGEN, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1343 Luxembourg, 3, montée de Clausen, comme dépositaire des titres d'actions au porteur de la société.

Référence de publication: 2016061402/10.

(160021702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

9 West Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.053,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 188.581.

EXTRAIT

En date du 1^{er} février 2016, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Amine Abid en tant que gérant A, est acceptée avec effet au 14 décembre 2015.
- La démission de Monsieur Peter Lundin en tant que gérant B, est acceptée avec effet au 25 janvier 2016.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 02 février 2016.

Référence de publication: 2016061415/14.

(160022076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.
